Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 97 (1961)

Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 22 DÉCEMBRE 1961 XCVIIe ANNÉE No 44

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

396

Quand nous étions petits enfants...

La ronde des fillettes

Il était périlleux de faire penser tout haut le maître d'école et de nous le montrer au milieu des gosses, mais ce qui pouvait être un obstacle est devenu, par l'absence de tout cabotinage, un élément d'équilibre et d'harmonie.

Même à la fin, quand il dit adieu à ses grands qu'il a essayé de former, il le fait avec tant de simplicité qu'en cachant son émotion il rend la nôtre plus profonde. M. Guyot, à travers vous, on sait maintenant ce que peut être un maître et la part d'amour désintéressé que réclame son métier.

Si j'écris ce petit papier, en marge de la chronique cinématographique, on voudra bien m'en excuser, mais quand on doit à des hommes un tel moment de bonheur, il est juste de les en remercier. André Marcel *(Nouvelle Revue de Lausanne).*

Guilde de documentation

Grande surprise de NOEL

une offre exceptionnelle et extrêmement avantageuse

Les portefeuilles-documentation scolaire

La Guilde de documentation est heureuse de vous offrir en souscription LES PORTEFEUILLES-DOCUMENTATION SCOLAIRE qui sont spécialement conçus pour le corps enseignant afin de lui fournir du matériel nouveau et particulièrement précieux pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Chaque portefeuille-documentation est présenté sous une fourre cartonnée et rassemble 8 à 10 documents photographiques imprimés sur papier de qualité. Permettant de « visualiser » la matière enseignée, ces portefeuilles sont constitués de documents photographiques sélectionnés par des maîtres et des professeurs compétents et sont précédés d'une notice explicative — rédigée par des spécialistes — donnant des renseignements précis et développant l'intérêt instructif de chaque document.

Ces documents photographiques au format A4 (29,7 × 21 cm) peuvent être affichés dans les classes pendant la leçon ou circuler de main à main entre les élèves.

Le premier portefeuille — à paraître prochainement — présente des documents historiques de la création de la Confédération à la bataille de Morgarten. Vous pouvez le commander dès maintenant en souscrivant à l'abonnement de six portefeuilles-documentation scolaire au prix de souscription extrêmement favorable de fr. 60.— par an pour les six portefeuilles à paraître en 1962.

De six portefeuilles en six portefeuilles, l'histoire suisse et la géographie de notre pays seront traitées en détail et constitueront pour vous, sous cette forme, une documentation passionnante et unique en son genre.

Profitez maintenant du prix de souscription ! Remplissez simplement le bulletin ci-dessous et retournez-le nous.

Espérant que vous profiterez de cette bonne surprise de Noël, nous vous présentons, Monsieur et cher collègue, nos meilleures salutations et nos bons vœux pour Noël et l'année nouvelle.

Guilde de documentation.

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Je souscris * à l'abonnement de **portefeuilles-documentation pro-schola**
au prix de souscription de fr. 60.— par an.

* sans engagement de notre part : le prix extrêmement favorable étant fonction du nombre de souscriptions nous ne pourrons maintenir notre offre qu'avec un nombre minimum d'engagements.

Nom ..... Prénom .....

Rue ..... Localité .....

A ..... le ..... Signature .....

PARTIE CORPORATIVE

COMITÉ CENTRAL SPR

F.I.A.I. Congrès de Tel Aviv du 23 au 29 juillet 1961

L'Education et la préparation aux responsabilités à l'école obligatoire.

Résolution No 1 (adoptée à l'unanimité)

La 30e conférence des délégués de la F.I.A.I., après une enquête auprès de ses associations nationales ;
— Considérant qu'un des buts de l'éducation doit être de permettre à l'enfant de s'élever à une véritable vie personnelle fondée sur la liberté individuelle, le respect de la dignité humaine et la volonté d'assumer ses responsabilités individuelles et collectives ;
— Considérant l'article 10 de la Charte des Droits de l'Enfant adoptée en 1950 par notre fédération : « L'enfant doit être élevé dans le sentiment qu'il atteindra son plein épanouissement et s'assurera le maximum de satisfaction en consacrant le meilleur de lui-même au service de ses semblables, dans un esprit de fraternité et de paix universelles » ;
— Souligne le rôle primordial de l'école et des enseignants dans la préparation d'une jeunesse libre, consciente de ses responsabilités sociales et désireuse de les assumer pleinement dans le cadre de la famille, de la communauté, du pays et de l'humanité ;
— Invite les éducateurs à porter une attention particulière, dès les premières années de la scolarité, à la formation chez les élèves de l'esprit d'initiative personnelle, de la notion de solidarité et des devoirs envers la communaté.

La conférence est d'avis que toutes les disciplines et activités scolaires peuvent contribuer à éveiller chez l'élève le sens des responsabilités. Les résultats les plus sûrs seront acquis par des procédés susceptibles de donner à l'enfant et à l'adolescent l'occasion de s'engager personnellement et concrètement dans des activités telles que travaux de recherches et travaux d'équipes, les accoutumant à assumer des responsabilités dans une atmosphère de liberté, sous la direction de maîtres qui ont acquis le sentiment profond de leurs responsabilités.

En outre, la conférence recommande des activités comme :

les coopératives scolaires et participation aux diverses activités de la vie de l'école ;

la correspondance et les échanges interscolaires ;

l'organisation de sociétés péri-scolaires à but culturel, sportif et récréatif ;

la participation à des œuvres d'entraide et de solidarité nationales et internationales.

La conférence dénonce tous les obstacles qui compromettent les efforts de l'école dans son action éducative pour inculquer aux enfants le sens des responsabilités, particulièrement :

— les classes surchargées ;

— la pénurie d'enseignants qualifiés ;

— l'insuffisance des services de psychologie et d'orientation scolaires ;

— le manque de locaux et d'équipement éducatif appropriés ;

— la diminution du sens de responsabilité chez les parents ;

— l'influence néfaste des moyens de communication de masse comme la presse illustrée, le cinéma, la télévision, lorsque ces moyens sont mis au service de la violence, de la sensualité, de la recherche de gains faciles.

La conférence lance un appel pressant à l'opinion publique et aux gouvernements pour qu'ils soutiennent l'action de l'école et des enseignants en accordant à l'éducation leur appui moral et les moyens nécessaires et qu'ils collaborent énergiquement à la lutte contre les forces qui démoralisent les jeunes et obscurcissent en eux le sentiment de la dignité humaine, et le désir d'assumer leurs responsabilités futures vis-à-vis de la société.

L'instituteur et les moyens pratiques d'initier la jeunesse à ses responsabilités internationales ;

Résolution No 2 (adopté à l'unanimité)

La 30e assemblée des délégués, réunie à Tel Aviv du 23 au 29 juillet 1961,

Constate que les moyens audio-visuels peuvent rendre d'immenses services à l'enseignement et notamment, qu'en permettant à l'instituteur d'élargir chez ses élèves le sens de leurs responsabilités envers leur pays jusqu'au sentiment de la communauté humaine, ils constituent un adjuvant précieux pour atteindre la compréhension internationale.

Elle déclare que les maîtres, conscients de la nécessité d'adapter leur enseignement aux conditions modernes d'existence se doivent de faire appel à ces moyens et, en conséquence, demande :

qu'un effort particulier soit demandé aux autorités compétentes pour que, dans chaque pays, les écoles soient dotées d'un équipement suffisant en matériel spécialisé et en locaux, pour l'usage des moyens audio-visuels ;

que les associations nationales interviennent auprès de leurs membres comme auprès des autorités pour que les moyens audio-visuels mis à la disposition des écoles, télévision, radio, tableaux, documentation photographique, films, disques, etc., soient d'une qualité irréprochable, exempts de propagande, et donnent de la vie des autres peuples une image authentique et impartiale ;

que l'usage de ces moyens audio-visuels, quelle que soit leur utilisation, soit minutieusement préparé et que la préparation des maîtres, tant sur le plan pédagogique que sur le plan technique, soit facilitée par des cours au moment de leur formation professionnelle ou par une documentation aisément accessible et présentée avec précision par des gens compétents ;

que les associations demandent ou soutiennent la création d'organismes permettant l'échange international de moyens audio-visuels et encouragent également les échanges individuels entre instituteurs de différents pays ;

que, dans la réalisation de son programme pour la collaboration internationale en vue de développer l'em-

ploi des auxiliaires audio-visuels dans l'éducation scolaire et extrascolaire mentionnée au projet I, 1321.13, l'UNESCO mette rapidement et concrètement en application sa décision de faire appel aux organisations du corps enseignant.

Mais **l'assemblée tient à souligner** que la valeur et l'efficacité des moyens audio-visuels restent conditionnées par la valeur du maître. Ils ne sont que des moyens et c'est à l'éducateur qu'il appartient toujours, notamment à l'occasion de leur utilisation, de faire appel à la raison, à la réflexion et au cœur de ses élèves.

Face aux conséquences trop souvent néfastes sur l'éducation de la jeunesse des moyens modernes de diffuser la pensée (cinéma, radio, télévision), l'assemblée **considère :**

qu'il est essentiel que l'esprit critique des enfants soit mis en éveil et qu'ils ne restent pas passifs devant ce qu'on leur présente ; il faut s'efforcer de leur montrer surtout par des discussions les éléments composant la sincérité et la vraie grandeur.

Elle recommande donc à ses associations d'accorder une grande attention à la lutte contre la littérature de bas étage que les entreprises commerciales vendent à la jeunesse et contre les films de démoralisation et de violence qui sévissent partout. Elle demande en particulier de revendiquer la participation des enseignants aux commissions de contrôle et d'élaboration des productions de la radio, de la télévision et du cinéma. Il ne s'agit pas de faire œuvre négative : il convient de soutenir activement, ou de créer des journaux ou des livres pour enfants, leur inspirant des idées saines sur la vie nationale et sur celle des autres peuples ; il doit en être de même pour le cinéma, la radio et la télévision.

La durée du travail des enseignants

L'« Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände », qui groupe la grande majorité des enseignants allemands, vient de publier la centième brochure de son MUND (Material und Nachrichten Dienst).

Créée il y a quelque dix ans, cette collection, qui paraît à intervalles plus ou moins réguliers, a déjà lancé des séries d'études sur tous les sujets concernant l'école, la politique scolaire, la défense de l'enseignement et de la culture, les relations entre la sociologie et l'éducation publique, etc. Chaque ouvrage forme un tout en lui-même et la collection n'est pas destinée aux seuls membres de l'association, mais elle apporte aussi aux responsables syndicaux, ouvriers et patronaux, aux autorités, à la presse, à la radio, à la télévision des documents de première main, capables de renseigner le grand public sur les problèmes scolaires étudiés.

C'est là un bel effort de l'AGDL et, en la félicitant de son succès comme de la persévérance qu'elle a mise à le mériter, nous lui présentons le vœu de continuer à mettre au jour des travaux bien pensés et utiles à la cause de l'éducation.

La centième brochure a pour titre : **« Le temps de travail des enseignants »** (Die Arbeitszeit der Lehrer) et donne les méthodes et surtout les résultats d'une enquête entreprise parmi ses membres par l'Union des Instituteurs et Educateurs de Berlin, à fin 1960.

Elle rappelle que dans le monde du travail la semaine de 48 heures avait été établie en Allemagne, en 1918, puis supprimée pendant le régime national-socialiste. Après le désastre de 1945, les 48 heures reprirent place dans la législation, mais, dès 1955, la Confédération générale du Travail mettait au premier plan de ses revendications la semaine de 40 heures (cinq jours de travail) avec compensation des salaires et des traitements. Cette amélioration fut partiellement acceptée et introduite par étapes et sera réalisée dans les industries du métal, du bâtiment, des mines, de l'imprimerie et du papier en 1965.

En 1958, les ouvriers, fonctionnaires et employés furent mis au bénéfice de la semaine de 45 heures. Dès cette date, à Berlin, en qualité d'Etat allemand, des négociations s'ouvrirent entre représentants du corps enseignant et ministère de l'Education, pour obtenir une diminution de la durée du travail. Les premiers contacts furent assez difficiles. Dans l'idée de l'administration, l'enseignant avait devant lui un temps de travail illimité qui ne pouvait être fixé que d'après sa propre conscience professionnelle. Mais, rétorquaient les enseignants, n'oublions pas que notre travail n'est pas limité au nombre d'heures réglementaires : il s'y ajoute les travaux de préparation à la maison, les corrections, les visites aux parents, les entretiens avec ceux-ci, sans compter le travail de collaboration à la marche de l'école, conférences, surveillance, administration, etc. En réalité, la semaine de travail dépasse largement les 48 heures et il serait temps de penser à la raccourcir dans la même mesure que pour les ouvriers et employés de l'économie publique ou privée, soit d'environ deux heures par semaine.

Pour répondre aux arguments qui leur étaient opposés, et qui étaient le plus souvent des affirmations d'autant plus tranchantes qu'elles étaient gratuites, les enseignants de Berlin organisèrent une vaste enquête parmi tous leurs collègues ; on leur demandait de noter sur des formulaires « ad hoc », pendant quatre semaines, du 6 novembre au 3 décembre 1960, leur horaire de travail exact pour chaque jour, dimanche compris, en répartissant heures et minutes entre sept rubriques (voir tableau ci-dessous).

Je passe sur les détails techniques de l'enquête dont étaient exclus le temps consacré à la culture personnelle, lecture de livres et de journaux, conférences, etc., celui consacré à des œuvres de caractère privé, celui des déplacements, etc., pour arriver aux résultats.

Trois cent quatre-vingt-cinq réponses valables ont été enregistrées, soit environ le 5 % de l'effectif total. Les écoles primaires, les écoles supérieures techniques dépassent légèrement cette proportion, les écoles supérieures pratiques et les écoles professionnelles l'atteignent à peine, tandis que les deux autres groupes, écoles spéciales et gymnases, dépassent de très peu le 2 %.

LE NOMBRE MOYEN DES HEURES DE TRAVAIL s'établit comme suit :

TABLEAU I

Classes spéciales	46 h. 19 m.
Classes primaires (1re à 6e année) . . .	48 h. 16 m.
Classes supérieures techniques (7e à 10e).	51 h. 28 m.
Classes supérieures pratiques (7e à 9e) .	51 h. 34 m.
Classes professionnelles	51 h. 48 m.
Classes supérieures scientifiques (7e à 13e)	53 h. 54 m.

Les deux résultats extrêmes, classes spéciales et gymnases, ne sont peut-être pas aussi significatifs qu'ils le paraissent, car ils sont basés sur un trop petit nombre de réponses et donnent donc simplement des indications.

Pous tous les groupes, il existe des différences individuelles considérables qui vont du simple au double; par exemple, le minimum annoncé dans les écoles primaires est de 30 h. 18 m., le maximum 67 heures.

TABLEAU II

Travaillent (en % du total)	Plus de 45 h. I	Plus de 48 h. II	Plus de 50 h. III	Plus de 52 h. IV
Ecoles spéciales	50	50	33	17
Ecoles primaires	71	56	43	29
Ecoles supérieures techniques	85	72	64	47
Ecoles supérieures pratiques	85	79	60	44
Ecoles supérieures scientifiques	90	84	81	61
Ecoles professionnelles	93	78	66	47
Ensemble	79	67	54	38

Ce deuxième tableau parle beaucoup plus clairement encore que le premier. Plus des trois quarts des enseignants dépassent dans le travail le temps de 45 heures hebdomadaires, les deux tiers travaillent plus de 48 heures, plus de la moitié sont au-dessus de 50 heures et un gros tiers a un temps supérieur à 52 heures.

Le temps d'enquête incluait quatre dimanches et un jour férié (Busstag), mais ces jours de repos ne le sont pas pour tout le monde et beaucoup consacrent une partie de ces journées au travail. Les temps annoncés vont de 2 h. 37 pour les maîtres et maîtresses des écoles primaires à 3 h. 15 à peu près pour les écoles supérieures et professionnelles, et 4 h. 23 pour les gymnases.

Les proportions du nombre de ceux qui travaillent le dimanche sont considérables. Le 88 % des enseignants doivent consacrer à leur travail une partie de leurs jours de repos.

Ce qu'il y a de fort intéressant, c'est d'examiner comment ces heures de travail se répartissent. Beaucoup de nos contemporains s'imaginent — est-ce toujours de bonne foi ? — que le travail des enseignants commence au premier coup de cloche matinal et de l'après-midi et s'achève absolument au coup de cloche qui libère nos élèves et les rend à leur famille.

TABLEAU III

Travaillent le dimanche et les jours fériés :

Ecoles spéciales	86,7 %	des enseignants
Ecoles primaires	85,4 %	» »
Ecoles supérieures :		
techniques	89,3 %	» »
pratiques	87,8 %	» »
scientifiques	96,8 %	» »
Ecoles professionnelles	88,3 %	» »
Ensemble	87,7 %	des enseignants

Le tableau No IV donne réponse sensiblement différente de ce qu'un vain peuple pense :

Ce tableau est extrêmement instructif : d'abord, il constitue un argument excellent contre celui qui veut que l'enseignant rentre chez lui après sa classe et n'a plus rien à faire jusqu'au lendemain. En gros, le temps passé en classe ne représente que la moitié de celui qu'exige la profession ; autrement dit, l'enseignant consacre à son travail en dehors de la présence de ses élèves au moins autant d'heures qu'il en passe à enseigner.

Voilà, fortement résumés, quelques-uns des résultats de l'enquête entreprise par nos collègues berlinois. Ils ne nous apportent pas de révélation spectaculaires, mais ils confirment ce que nous pensions. J'ai signalé les réserves qu'on peut faire devant ces résultats, mais je pense que tout ce travail est intéressant et mériterait d'être repris ailleurs. Est-ce trop m'avancer si je prétends que, chez nous, nous arriverions très sensiblement aux mêmes conclusions ?

(*Die Arbeitszeit der Lehrer*, eine Untersuchung an Hand einer Repräsentativerhebung in Berlin, durchgeführt vom Berliner Verband der Lehrer und Erzieher — Konkordia AG für Druck und Verlag — Bühl Baden, 1er mai 1961.) *G. W.*

TABLEAU IV

(I, Enseignement proprement dit - II, Préparation - III, Correction - IV, Conférences - V, Relations avec les parents - VI, Travaux administratifs - VII, Tâches spéciales.)

	I	II	III	IV	V	VI	VII
	%	%	%	%	%	%	%
Ecoles spéciales	51,9	14,8	11,1	5,6	0,8	11,2	4,6
Ecoles primaires	51,6	16,4	15,9	1,4	2,9	6,1	3,7
Ecole supérieure pratique	46,4	20,4	22,8	1,4	1,2	3,2	4,6
Ecole supérieure technique	45,4	22,6	19,3	3,1	2,0	2,4	5,2
Ecole supérieure scientifique (Gymnase)	42,5	31,9	13,6	1,8	1,3	7,0	1,9
Ecole professionnelle	42,4	26,5	21,1	2,2	1,6	4,6	1,6

Le plus grand choix
de caméras - **Photo** et **Ciné**
PHOTO des NATIONS GENEVE
Place Longemalle et rue du Mont-Blanc 1

Baumann-Jeanneret
49, RUE DU STAND - 3, Bd GEORGES-FAVON
Meubles de bureau Tél. (022) 24 22 10 GENÈVE

VAUD VAUD

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le vendredi soir (8 jours avant parution) au bulletinier : G. Ehinger, Village 47, Lausanne.

Rapport adressé par le CC SPV au Département de l'instruction publique

Rappel

I. Dans sa séance du 27 juin 1961, le Grand Conseil a adopté par 77 voix contre 37 l'ordre du jour Berlie, complété par l'adjonction Muret.

L'ordre du jour Berlie disait :

« Le Grand Conseil, après avoir ouï la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Berlie et consorts concernant le recrutement des instituteurs et institutrices auxiliaires,

considérant d'une part la nécessité de porter rapidement remède à la pénurie persistante d'instituteurs et d'institutrices,

considérant d'autre part que les mesures envisagées ne doivent en aucun cas avoir pour résultat d'abaisser le niveau culturel et professionnel des maîtres et la qualité de leur enseignement,

prie le Conseil d'Etat de revoir sa décision concernant les mesures d'urgences à prendre afin d'assurer un recrutement suffisant de personnel enseignant primaire qualifié. ». A cette rédaction, M. Berlie ajouta, selon l'intervention Muret : « ... en collaboration avec le corps enseignant. »

(Tiré du Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud No 13, pages 960, 961 et 963.)

II. Lors de son assemblée extraordinaire du 3 juillet 1961, à Lausanne, la Société pédagogique vaudoise a voté l'ordre du jour suivant :

« a) Le corps enseignant vaudois estime qu'une diminution du niveau de formation du corps enseignant primaire porterait une très grave atteinte au droit absolu qu'ont les enfants à recevoir une instruction donnée par des maîtres offrant toute garantie.

b) Il affirme avec la plus grande fermeté qu'il désapprouve la prétention du Département de l'instruction publique de former, en trois mois et demi, (plus cours de complément), des éducateurs qui soient en mesure d'assumer les responsabilités toujours plus lourdes qui incombent à l'enseignement public primaire.

c) Les enseignants groupés au sein de la SPV demeurent prêts à collaborer efficacement à l'étude de tout problème concernant l'école vaudoise.

d) La SPV se réjouit de la prompte et nette réaction du Grand Conseil et lui en exprime publiquement sa vive satisfaction. »

Quelle suite fut donnée à ces deux ordres du jour ?

Le comité central a aussitôt désigné une commission chargée d'étudier le problème. Cette commission est composée de MM. Robert Michel, Fernand Petit, Roger Gfeller, Jean-Marc Bataillard, Jean-Pierre Rochat et Gaston Pittet, président SPV.

Les travaux de cette commission nous permettent de tirer les conclusions suivantes :

1. *Les besoins immédiats d'enseignants* (délai inférieur à une année) ne doivent en aucun cas, et conformément aux vœux exprimés par le Grand Conseil et la SPV, être satisfaits par les moyens expéditifs préconisés par le Département de l'instruction publique. Nous proposons et avons organisé une prospection minutieuse de tout le canton afin de *recruter toutes les collègues mariées et tous les retraités des années 58 à 61 disposés à reprendre de l'enseignement.* Cet apport doit permettre de compenser durant l'année scolaire 62-63 celui que le Département comptait trouver au moyen des instituteurs auxiliaires formés en trois mois et demi. Notons qu'aux termes de la « réponse du Conseil d'Etat... » datée du 27 juin 61, page 15, il s'agirait de moins de 3 % des effectifs de notre corporation, soit moins de 57 personnes (effectif : 1900).

2. *Les besoins d'enseignants dans un avenir relativement proche* (mais pas inférieur à une année !) pourront être résolus par une mesure exceptionnelle et unique. Le désir du chef du Département, exprimé dans la « réponse du Conseil d'Etat... » citée plus haut, est précisé en ces termes, en page 13 : « ... le nombre annuel des brevets délivrés compensant grosso modo le nombre des départs, il faut trouver une solution pour combler en une fois, si possible, le déficit qu'on traîne depuis une dizaine d'années, ou du moins pour le diminuer fortement... »

Un apport de personnes venant de professions autres que l'enseignement peut permettre au Département d'atteindre ce but. Par la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de M. le député Guignard, *nous avons appris* que l'appel lancé dans les journaux le 19 juin 61 avait donnée les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 237 (119 h., 118 f.)

Eliminés par le Département : 79.

Personnes estimées par le Département de formation culturelle égale ou supérieure à celle que donne l'Ecole normale : 51.

Personnes de formation culturelle estimée inférieure : 107.

Au vu de ces chiffres nous proposons :

a) que les personnes de niveau culturel jugé insuffisant (c'est-à-dire au bénéfice d'un bachot au minimum) soient invitées à suivre un cours rapide de *formation professionnelle d'une année au moins.* (Ces personnes devant naturellement être rétribuées équitablement.) Au terme de cette année, ces candidats devraient être soumis aux mêmes examens que les jeunes gens des « classes rapides » instituées il y a quelques années et en raison déjà, de la pénurie. Rappelons ici que, lors de la création de ces classes, la SPV avait exprimé ses réserves les plus expresses quant à cette formation et la crainte qu'elle ouvre la porte à une série de dérogations à la préparation traditionnelle des instituteurs par l'Ecole normale. Il lui avait été assuré qu'il s'agissait d'une mesure provisoire et tout à fait exceptionnelle. Nous ne pourrions nous rallier aujourd'hui, en toute objectivité (et non pour des raisons de prestige), à une solution impliquant des exigences inférieures à celles *prévues à l'origine* pour ces « classes rapides ».

b) que *les autres candidats* soient soumis à un exa-

men d'admission destiné à éliminer ceux d'entre eux dant le niveau culturel laisserait par trop à désirer.

Les personnes qui auraient passé avec succès cet examen devraient être invitées à suivre un cours de *deux ans au minimum*. La matière de ce cours porterait tant sur la formation professionnelle que sur un complément de formation culturelle.

Nous ne nous sentons pas habilités à formuler les exigences des examens d'admission souhaités sous lettre b) ni à établir programmes et horaires prévus sous lettres a) et b) ; nous exprimons cependant le vœu que la SPV soit associée étroitement aux organes officiels qui seraient chargés d'étudier ces points.

3. *Les besoins d'enseignants pour l'avenir.*

Sous ce titre nous étudions le cas des instituteurs formés par la voie normale. La commission extraparlementaire pour la réforme de structure de l'« l'Ecole vaudoise », doit se pencher prochainement sur le problème d'une réforme profonde de la formation des maîtres. Nous n'avons pas jugé bon dans ces conditions, de nous attaquer à une refonte de l'Ecole normale. Nous avons envisagé cependant, quelques moyens propres à « alimenter » cette Ecole normale de manière plus substantielle et à y conserver mieux les élèves qui y sont entrés (les départs en cours d'études, pour des raisons d'échecs ou de perte d'intérêt atteignent en moyenne le 25 % chez les jeunes gens et le 10 % chez les jeunes filles). Dans ce but, nous pensons qu'il serait opportun :

a) de reconsidérer les critères d'admission à l'Ecole normale.

b) De faire naître des vocations ou tout au moins de l'intérêt pour l'enseignement chez les jeunes gens en âge de choisir une profession. Pratiquement toutes les autres professions sont présentées aux jeunes et à leurs parents par des brochures soignées et détaillées. Rien n'a jamais été fait, à notre connaissance, dans ce sens pour la profession d'instituteur.

c) de revoir à l'Ecole normale l'aide financière aux élèves.

4. *Maintien des enseignants dans la profession*

Le chef du Département qualifie avec raison de « véritable hémorragie » les départs catastrophiques et toujours plus nombreux parmi les enseignants. Or les « transfusions » proposées plus haut ne serviraient à rien si l'on ne parvient pas à panser la blessure dont il est question ici. Peut-être est-il bon de relever les causes principales de départ :

a) passage à l'enseignement secondaire ;

b) passage à l'enseignement professionnel ;

c) mariage pour les femmes ;

d) ouverture de nouvelles classes.

Nous n'avons pas la prétention de faire des miracles ; force nous est de reconnaître que l'instabilité règne dans tous les secteurs de notre économie, cause première d'une pénurie de personnel qui sévit également partout. Nous pensons néanmoins que là aussi un certain nombre de mesures pourraient limiter les dégâts :

a) que les débutants dans la carrière soient soutenus, conseillés, encouragés durant la première année (plus longtemps si nécessaire) par des collègues voisins spécialement choisis et préparés. Il ne s'agirait pas là de substituer ces « chefs de file » aux inspecteurs ; ils n'auraient pas de rapports à fournir, pas de jugement à porter, pas de sanctions à prendre ; ils auraient une main amie à tendre ;

b) que des regroupements, déjà réalisés avec succès à certains endroits, se généralisent, permettant ainsi la suppression de nombreuses classes à trois degrés ;

c) que des maîtres spéciaux itinérants puissent être chargés de l'enseignement de certaines branches ;

d) que soient assouplies les dispositions relatives à l'obligation d'habiter la commune où le maître enseigne.

La encore nous n'avons pas voulu préciser le détail des modalités devant s'appliquer à ces propositions ; nous souhaitons également que la SPV soit associée aux débats de l'organe officiel qui sera chargé de ces études.

5. *Réserve de remplaçants*

Il est souhaitable que le Département puisse compter sur un nombre aussi grand que possible de remplaçants.

Bon nombre d'étudiants se montrent plus ou moins aptes à tenir une classe durant quelques semaines.

Les collègues mariées acceptent également des remplacements.

Les retraités apportent une large contribution dans ce domaine.

Parmi les cas que nous venons de citer, le premier doit être résolument écarté parce qu'il introduit dans l'enseignement des jeunes gens sans formation pédagogique. Restent les deux derniers qui présentent le gros avantage de compter des hommes et des femmes du métier bénéficiant souvent d'une longue expérience. Il y a cependant de sérieuses réserves à formuler :

a) les cas des femmes mariées sont si divers et fonctions de si nombreux éléments qu'ils ne peuvent être étudiés que séparément ;

b) en ce qui concerne les retraités, il est désirable qu'on fasse le moins possible appel à leurs services en raison de leur âge qui les rend particulièrement vulnérables à la turbulence enfantine.

Tout en regrettant qu'il faille solliciter des personnes qui ont droit au repos, nous souhaitons que la plus grande attention soit portée au genre de classes qui sont confiées à nos collègues retraités.

Nous déplorons, de plus, le vieillissement du corps enseignant primaire, vieillissement provoqué par des prolongations successives du temps de service. La meilleure réserve de remplaçants serait incontestablement des collègues retraités de moins de soixante ans encore

Téleski de Villard sur Chamby (Montreux)

Maîtres de sport, instituteurs et institutrices,

le Vallon de Villard, nouvellement équipé d'un téleski vous attend pour la pratique des sports d'hiver. Bien situé dans une région facilement accessible, à quelques kilomètres au-dessus de Montreux, vous y trouverez de nombreuses pistes pour skieurs et lugeurs. Accès par chemin de fer (Montreux-Les Avants-Sonloup) et par la route (Montreux-Chamby-Vallon de Villard). Grand parc à voitures. Restaurant à proximité.

Téleski : réduction spéciale pour écoles, intituts, etc. Pour tous renseignements, s'adresser à

Hôtel-Restaurant du Montagnard
H. Odermatt, propriétaire, tél. (021) 6 36 84

aptes à tenir une classe pour avoir quitté leur emploi avant d'être épuisés.

En résumé, nous proposons :

1. que le Département reprenne l'étude du problème, selon les vœux exprimés par le Grand Conseil l'été dernier ;
2. que la SPV soit associée aux travaux des organes officiels qui seront chargés de cette étude ;
3. que l'idée de former des maîtres auxiliaires en moins d'une année soit *résolument écartée* ;
4. qu'une formation convenable soit donnée aux candidats ayant répondu à l'appel du Département ;
5. que cette formation soit d'une durée minimum :
   a) d'*une année* pour les candidats détenteurs d'un bachot au moins,
   b) de *deux ans* pour les autres, après qu'ils auront été sélectionnés par un examen de culture générale.

Il y a 15 ans que la pénurie se fait sentir. La décision prise cet été par le Département visait à la résorber en quelques mois. Notre proposition retarde ce moment d'une année ; la prospection à laquelle nous nous sommes livrés auprès des collègues mariées et des retraités permettra de combler un nombre appréciable de places vides en attendant. De plus, le surcroît de patience que nous demandons rendra possible de donner toute garantie quant aux maîtres auxquels seront confiés les enfants de ce canton. Il faut éviter à tout prix que les classes de campagne, plus particulièrement touchées par le fléau de la pénurie, ne soient traitées en parents pauvres par des solutions hâtives et hasardeuses.

Nous espérons vivement que le Département verra dans cette étude et dans les démarches que nous avons entreprises le désir de la SPV de collaborer activement et loyalement pour le bien de notre école vaudoise.

Le comité central SPV.

Assemblée des délégués SPV - Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoquée pour le samedi 20 janvier 1962 à 14 heures au Restaurant du Grand Pont (Chez Bock), à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination des membres honoraires.
4. Communications et propositions du Comité central.
5. Nomination d'un vérificateur des comptes.
6. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
7. Communication du président de la Commission d'étude de la motion Lavanchy.
8. Propositions des sections.
9. Propositions individuelles.

Rappelons l'*article 30 de nos statuts :*

« L'assemblée des délégués est l'organe de liaison entre les sections et le Comité central. Elle se compose des présidents de section. Les sections dont l'effectif dépasse 100 membres actifs ont droit à un délégué supplémentaire par 100 membres ou fraction de 100 membres actifs. Les présidents des sections, aux termes de l'article 5 des présents statuts, font partie de droit de l'assemblée des délégués avec voix délibératives.

» *Art. 32.* — Les frais de transport sont à la charge de la caisse de la SPV. Les autres frais sont à la charge des sections.

» *Art. 33.* — L'assemblée des délégués est présidée par le président du CC. »

Rappelons aussi le *nombre de délégués* par section (président compris) : Lausanne 6 ; Aigle 2 ; Morges 2 ; Vevey 2 ; Yverdon 2 ; toutes les autres sections 1.

Lors du congrès, il est de tradition que tous les délégués participent au repas de midi. Les frais de ce repas sont supportés par la caisse des sections. Le prix en sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le Comité central.

Sixième congrès de la Société pédagogique vaudoise

I. Convocation

L'assemblée générale annuelle SPV est convoquée pour le samedi 27 janvier 1962 à 8 h. 30 à la salle du cinéma Capitole (av. du Théâtre) à Lausanne.

II. Ordre du jour :

A. *Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité.*

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs de comptes.
4. Budget et cotisations.
5. Propositions individuelles et des sections.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
7. Election de deux membres du Conseil d'administration.

B. *Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.*

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs de comptes.
3. Budget et cotisations.
4. Discussion du rapport du Comité central.
5. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
6. Message du Comité central SPR par le président A. Perrot.
7. Propositions individuelles et des sections.
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
9. Election de deux membres du Comité central.

(*Important :* En vue des élections de deux membres au Conseil d'administration de la caisse de secours et du Comité central, tous nos membres sont priés de se munir de leur carte SPV.)

III. La deuxième partie du congrès

se déroulera à l'aula du Collège secondaire de Béthusy et débutera à 15 heures précises. Nous entendrons M. René Héron de Villefosse sur le sujet : « Le Paris de François Villon ».

IV. Repas de midi

Le repas de midi, réservé aux invités et délégués, sera servi dans les salons de l'Hôtel de la Paix. Les collègues qui désireraient se joindre aux invités et délégués voudront bien s'adresser à G. Ehinger (28 62 82) Lausanne.

V. Demande de congé

Les collègues désireux de participer à notre congrès annuel doivent présenter personnellement (ou collectivement pour les grandes localités) une demande de congé à leurs autorités locales.

VI. **Pensez à nos honoraires !**

La majorité de nos membres honoraires ne sont pas abonnés à l'« Educateur ». Les collègues qui en auraient l'occasion seraient donc bien aimables de les renseigner au sujet du congrès SPV. Certains seraient heureux d'y participer et ils y seront les bienvenus.

Le Comité central.

La nouvelle
SMITH-CORONA
Galaxie

moderne dans son style...
sa vitesse... son esprit même!

Essayez
cette superbe machine à écrire portative ;
elle a été construite par des experts
qui sont des artistes dans leur métier.

VENTE - ÉCHANGE - OCCASIONS
LOCATION déduite en cas d'achat

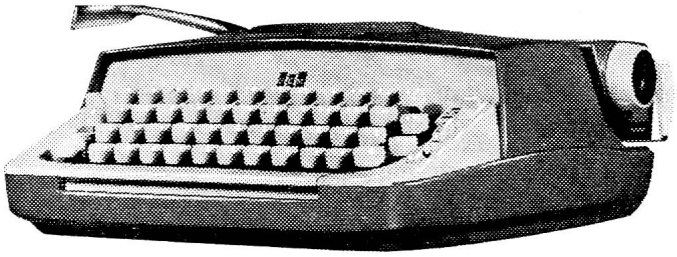

M. Guiraud machines à écrire LAUSANNE
Place St-François 5 Tél. (021) 23 54 31

Rapport des commissions et délégations SPV

Rapport du délégué SPV à la Fédération des sociétés de magistrats, fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, et à la Commission paritaire cantonale

Si 1960 a été l'année de la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, 1961 est celle de la revalorisation des traitements du personnel de l'administration cantonale. Nous avons tous bénéficié de cette suite dans les événements, puisque la revalorisation 1961 a pu être touchée, non seulement rétroactivement, mais encore sans aucune modification de cotisations. Consulté sur la possibilité ou non d'appliquer les nouvelles dispositions, M. Kaiser, le distingué actuaire de la modification de la Caisse de pensions, a répondu ce qui suit, en date du 23 juin 1961 :

« Le changement important de structure qui est à la base des nouvelles échelles de traitement nécessitera un nouvel examen de la prime moyenne générale de 24 % [1], ainsi que de sa répartition entre l'employeur et les assurés. Pour le moment, il suffit d'appliquer ce taux aux 9/10 des nouveaux traitements.

» — Un pareil examen ne peut se faire qu'à partir d'un bilan technique établi sur des bases légales, statistiques et techniques les plus récentes. Le mieux serait de choisir comme « date-clé » le 31 décembre 1961.

» — En attendant les résultats du nouveau bilan technique, il n'y a pas lieu d'apporter des modifications aux bases financières de la Caisse de pensions. »

C'est dans le cadre de la fédération, au sein de la sous-commission d'étude de la revalorisation, que la SPV a spécialement collaboré à la mise sur pied d'une échelle nouvelle. Pour satisfaire chacune des sociétés, il a fallu étudier une dizaine de projets successifs, combattus l'un après l'autre par des associations, dont souvent la SPV, parce que laissant, aux alentours des classes concernant le corps senseignant, une zone prétéritée le défavorisant. Enfin, grâce à l'inlassable bonne volonté de M. Camille Freymond, président de la fédération, un projet définitif fut adopté. C'est celui qui traversa, avec de minimes modifications ne nous touchant pas directement, les barrages de la Commission extraparlementaire, de sa sous-commission de travail, de la Commission paritaire, du Conseil d'Etat, de la Commission parlementaire et du Grand Conseil enfin. C'était l'échelle la *plus favorable* à la SPV. En effet, celles du Conseil d'Etat et d'autres groupements de fonctionnaires nous faisaient perdre (en classe 15) plus de 1 %.

En recevant vos deux rétroactivités, vous avez eu une pensée pour la fédération qui a joué le jeu à fond, dans l'union, et le Comité central SPV qui s'est entêté pour vous.

Je ne reviendrai pas sur la rétroactivité. Simplement ceci : si le 1er janvier a été défendu devant le Grand Conseil, c'est parce que la Commission extraparlementaire, la Commission paritaire et le Conseil d'Etat l'avaient admis !

La Commission extraparlementaire s'attaque maintenant à la deuxième tranche ! Partie importante, difficile, dans laquelle seront évoqués les problèmes de la rémunération des femmes, la reclassification des fonctions enseignantes, les indemnités pour enfants, le réengagement sans diminution de salaire des remplaçants, toutes questions pour lesquelles la SPV a préparé des mémoires circonstanciés. Ce sera la tâche de mon successeur.

La Commission paritaire parmi d'autres sujets intéressant le corps des fonctionnaires plus spécialement, a continué l'étude du problème des doubles gains. La sous-commission n'a pas encore trouvé de solution satisfaisant votre délégué ! Il y a d'ailleurs un répit, les allocations complémentaires ayant été transformées en traitement. Mais une nouvelle augmentation de vie chère point à l'horizon, vraisemblablement au 1er janvier 1962, l'indice du coût de la vie ayant dépassé la cote 190. La suppression de toute retenue reste ainsi posée.

Elu à des fonctions incompatibles avec le mandat SPV, je me sens pressé, au moment de démissionner, de remercier les membres dévoués du Comité central SPV,

le Comité de la fédération, la Commission paritaire, l'Office du personnel et vous tous, chers collègues, sans l'union de qui la SPV ne pourrait être la splendide et puissant corporation qu'elle est. *Pierre Vuillemin.*

[1] Cotisations du personnel sur salaires cotisants 8 %
Cotisations de l'Etat sur les salaires cotisants 8 %
Cotisations de l'Etat sur le déficit technique ancien (dette de l'Etat à la Caisse de pensions) 8 %
Total 24 %

Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire

L'année 1961 a été marquée pour notre commission par la mise sur pied du règlement d'application de la loi sur l'enseignement primaire. A cet effet, nous avons été convoqués à trois séances au cours desquelles nous avons pu discuter point par point notre nouveau règlement.

Cette collaboration, même si elle ne nous a pas permis de faire triompher toutes nos idées, nous a donné maintes occasions intéressantes de modifications d'articles pour le bien de tous. Nous avons surtout apprécié d'être consultés encore à temps, ce qui est en définitive la mission de notre CCPEP.

Morges, le 11 décembre 1961.

Un commissaire : B. Jotterand.

Rapport de la Commission de la centrale de documentation scolaire pour l'année 1961

En juillet et à fin novembre, la Commission de la centrale de documentation scolaire s'est réunie sous la présidence de M. Jean Zeissig, directeur de l'Ecole normale.

Elle a constaté avec plaisir que la faveur dont jouit notre centrale continue de croître. L'amélioration du service postal a permis d'accélérer le travail dans une notable mesure ; l'édition d'un supplément au catalogue, encarté dans le Bulletin officiel de juillet, a fait connaître les nouvelles acquisitions : 327 sujets. Comme chaque année, M. Charles Pasche, le dévoué président au service des prêts, s'est rendu à l'Ecole normale et a exposé devant trois classes d'élèves sortants l'utilité de la centrale et la façon de s'en servir.

L'effort de renouvellement et d'enrichissement de nos collections se poursuit sous l'experte direction de notre collègue Edmond Rochat, à qui nous exprimons la reconnaissance de tous ; conduisant la barque avec intelligence et dynamisme, il ne manque pas une occasion de combler les lacunes constatées dans tel ou tel chapitre du catalogue. C'est ainsi que la centrale a acquis en cours d'année 229 tableaux muraux, 1041 clichés (59 séries) et 125 films fixes, sans compter les vues sur papier telles que celles de la « Documentation française » ou de la « Documentation par l'image » (Nathan). Ainsi, le total des objets actuellement disponibles comporte entre autres 5846 tableaux, 1372 boîtes de diapositives, 400 séries de vues sur papier et 2613 films fixes. 727 collègues ont eu recours à cette documentation ; ils accordent une faveur grandissante aux diapositives.

Grâce aux bons soins de M. Jean Pache, aide à la centrale, le matériel est soigneusement entretenu ou réparé : protections de plastic, entoilages, réparations diverses aux tableaux comme aux emballages.

Le corps enseignant vaudois dispose donc d'une organisation qui s'enrichit et se renouvelle, cherchant à faciliter la tâche de chacun. Puisez à cette source, chers collègues, et faites part de vos vœux et suggestions aux soussignés, ou directement à la centrale.

En terminant ce rapport, nous ne saurions passer sous silence la sollicitude que voue M. Adrien Martin à nous assurer l'appui matériel indispensable. MM. Jean Zeissig, directeur de l'EN, et René Mamin, inspecteur, qui contribuent dans une large mesure à faire mieux connaître notre centrale, ont aussi droit à notre reconnaissance.

Les délégués SPV :

André Moret, Ogens J.-J. Desponds, Colombier

Rapport du délégué à la Commission de projection fixe de la SPR

La Commission de projection fixe de la SPR n'a pas tenu de séance en 1961. Son activité est fort restreinte. Comme d'autres groupements créés par la SPR, elle souffre des conséquences de l'esprit « cantonaliste » et surtout du manque de moyens financiers. Peut-être après le Congrès SPR en 1962, qui préconisera une collaboration sur le plan romand, lui insufflera-t-on une vie nouvelle ?

Le délégué de la SPV : R. Pécoud.

Rapport de la Commission de la projection fixe de la SPV

Notre groupement vaudois n'a pas tenu de séance au cours de l'année 1961, d'une part nous avions réalisé notre premier objectif : terminer les séries de clichés de géographie suisse et d'autre part en raison des conditions de santé du président.

Actuellement quelques membres de la Commission, s'intéressant particulièrement à l'éducation civique, élaborent une série de clichés en couleurs sur l'organisation politique de la Confédération, ceci à la demande de l'IVAC, firme patronnée par l'Unesco. Celle-ci désire notre collaboration sur le plan pédagogique et se charge elle-même de la réalisation pratique des planches en couleurs par des dessinateurs spécialistes et ceci sans frais pour la SPV.

Pourquoi, diront certains, cette collusion avec une maison privée ? Il faut admettre que la création de tels clichés en couleurs entraîne des frais considérables, hors de proportion avec nos moyens. Aussi pourquoi ne pas apporter notre concours et notre expérience pédagogiques à une œuvre qui connaîtra sans nul doute une grande diffusion.

Au nom de la Commission :

Le président : R. Pécoud.

Rapport du délégué de la SPV à la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

Composition : MM. Rostan François, inspecteur, président ; Monnier Marcel, cher du service de l'enseignement secondaire ; Mamin René, inspecteur scolaire ; Bernet Théo, professeur ; Guidoux André, maître d'application et Pécoud René, instituteur.

Cette commission n'a pas tenu de séance proprement dite dans notre canton, mais la majorité de ses membres a participé activement durant trois séances d'une journée entière à Berne au visionnement des films soumis à l'achat de la Centrale scolaire. Elle collabore ainsi aux efforts de celle-ci pour moderniser toujours plus son stock de films sonores ou muets dans tous les domaines de l'enseignement. Ce tri de films établi en présence des représentants des sept cantons affiliés à la Centrale de Berne permet un fructueux contact entre

ces derniers et une libre critique très appréciée des diverses productions. D'autre part, en raison des nombreux échanges établis entre les centrales de production de films d'enseignement des pays d'Europe, nous avons le plaisir de constater, chaque fois davantage, les progrès remarquables réalisés dans ce domaine. Evidemment de sérieux problèmes financiers se posent, mais le nouveau projet de législation fédérale en la matière aidera certainement nos centrales à être à la hauteur de leur tâche. Car le coût des films acceptés, dont plus de la moitié en couleurs, est nettement plus élevé. Cette aide fédérale viendra à son heure, la Centrale ne disposant pas des crédits nécessaires pour la production de films d'enseignement sur des sujets suisses. Nos écoles en auraient pourtant un urgent besoin. Ainsi un seul film suisse a été tourné et encore à l'aide de moyens financiers extérieurs, sur plus de 50 films étrangers. Force nous est de reconnaître que la Suisse brille par son absence.

A notre époque de haute conjoncture, il n'est pas normal que notre Etat ne fournisse des capitaux pour éduquer et instruire la génération future. Pourtant ce n'est pas qu'on manque de cinéastes capables. Il est évident que la structure fédéraliste de notre pays a rendu plus difficile une collaboration devenue nécessaire. Aussi doit-on mettre les bouchées doubles et ne pas se laisser dépasser par d'autres plus hardis ou plus novateurs.

Le nombre des abonnés à la Centrale a continué sa marche ascendante (plus de dix nouveaux membres vaudois), et le nombre de bobines prévu par le contrat passé avec notre Département de l'instruction publique a été dépassé, preuve de l'utilisation croissante de ce moyen d'enseignement. Un nouveau projet de contrat est à l'étude, selon la même formule qui a fait ses preuves dans notre canton, et qui vient d'être adoptée par le canton de Berne.

La nouvelle brochure « Le film à l'école », mise au point par les membres de la commission va sortir de presse incessamment pour être distribuée dans les classes. Elle présentera d'une manière nouvelle ce moyen d'enseignement et quelques considérations actuelles sur l'importance du septième art, et donnera quelques exemples d'utilisation de films dans nos classes primaires.

Relevons encore une innovation de la Centrale de Berne : l'établissement d'un premier catalogue avec appréciation de leur contenu et qualités de films de divertissements destinés aux enfants et à la jeunesse. Après le visionnement de 150 films par une commission composée d'instituteurs, prêtres, psychologues, avocats des jeunes, de médecins et de parents conscients de leur responsabilité, 90 films sonores ont été retenus, pour le moment seulement en version allemande. Voilà un conseiller sûr qui a été très bien accueilli par les organisations de jeunesses, paroisses, etc. Il est prévu prochainement le visionnement d'une série de films sonores en version française, afin de pouvoir publier au printemps prochain un catalogue identique. Pour ce faire a été constitué en avril 1961 l'association « L'Ecran suisse des Jeunes » formée de diverses personnalités de l'enseignement et du cinéma.

Le rapporteur de la SPV : R. Pécoud,
Fontaines s/Grandson.

Commission disciplinaire : rapport de 1961

Dans un bref communiqué rédigé dans le délai fixé au 8 décembre par le Comité SPV, j'annonçais avec optimisme, et pour cause, une fois de plus, un excellent exercice en 1961, puisque la dite commission n'avait tenu aucune séance jusqu'à ce jour.

En outre, je motivais ma satisfaction : à savoir que dans la nombreuse famille des employés de l'Etat de Vaud les différends inévitables se réglaient de bonne manière, sans la complication d'une demande de préavis à la commission disciplinaire, preuve étant donnée ainsi d'une heureuse économie.

Or, aujourd'hui, je dois me raviser quelque peu : non seulement la commission va se réunir, mais, à cause de mon état de santé — je suis en congé de maladie depuis trois mois — la convocation a dû être adressée à un suppléant.

Et si l'objet de cette séance ultime concernait un membre de la SPV, c'est le rapport de 1962 qui pourra en donner une relation.

Enfin qu'on me pardonne un rappel : les cas qui ressortissent de la compétence des tribunaux ne nous sont pas communiqués et toute intervention est interdite aux membres de la commission disciplinaire pendant une enquête pénale.

Pas d'ingérence en ce domaine.

Lausanne, le 8 décembre 1961.

Edm. Viret, délégué SPV.

Commission SVSM

Comme l'an passé, je me vois obligé de prier les lecteurs de l'*Educateur* de se reporter à l'article paru dans le No 28 du 1. 9. 61, pages 535 et 536. On y trouve les comptes de la collectivité SPV de la SVSM accompagnés de commentaires. C'est sur la base de ce rapport que je puis valablement m'expliquer à l'assemblée des délégués ou à l'assemblée générale. *F. Petit.*

Commission Ecole Pestalozzi, Echichens

Chaque membre du corps enseignant a reçu, au cours de l'année 1961, l'excellent rapport détaillé concernant l'Ecole Pestalozzi ; nous n'avons rien à y ajouter.

Merci à M. et Mme Jacques Besson, directeurs, qui se dévouent sans compter et font de l'excellent travail.

Merci au corps enseignant vaudois pour son indispensable et précieux appui. *Fr. Ch.*

Rapport « Les Mûriers »

La grande maison des « Mûriers » traverse des mois difficiles : l'instabilité des fillettes est accrue par celle du personnel.

Depuis plusieurs années, le comité des « Mûriers » prépare l'avenir de l'institution, son aménagement et sa réorganisation. La date du début des travaux n'est pas fixée ; de nombreuses démarches doivent être encore effectuées.

Mais il y a espoir de bientôt voir de nouvelles constructions, de pouvoir recevoir un plus grand nombre de fillettes et de leur offrir une maison harmonieuse.

Dans les conditions actuelles, les travaux et les réussites de Mademoiselle la Directrice et de ses aides, leur esprit d'équipe, leur dévouement pour 45 fillettes, sont admirables ; ils méritent la reconnaissance de chacun.

Un merci tout particulier à tous ceux qui ont contribué au succès de la collecte que les « Mûriers » partagent avec l'Ecole Pestalozzi d'Echichens.

Terminons ce rapport en reprenant celui de Mlle Estoppey : selon Péguy : « ... et ma petite espérance est celle qui se lève chaque jour ». *Françoise Waridel.*

Croix-Rouge de la Jeunesse

Rapport de la commission Croix-Rouge de la Jeunesse-SPV 1961

Responsables

R. Joost, Begnins, président : bureau vaudois, affaires courantes.
B. Dubosson, Lausanne, vice-président : délégué au Comité Croix-Rouge de Lausanne.
A. Genillard, Lausanne, secrétaire.
Mlle Monod, Crissier, caissière.
P. Lugrin, Lausanne, échanges Vaud-Allemagne.
L. Sauer, Penthalaz, premiers secours.
Mlle Eschmann, M. Widmer, Lausanne, délégués SVMS.

Principales activités 1961

Echanges d'élèves (69) Vaud-Allemagne.

Vente mimosa et gestion de la ristourne touchée par la SPV. (Envoi d'élèves à la mer, à la montagne, secours individuels dans le cadre des classes : 12 128 fr. 80).

Envoi d'un délégué en Finlande, camp d'éducateurs : P. Dubuis, instituteur, Château-d'Œx.

Echanges : albums, lettres, bandes sonores, objets divers (avec 653 classes).

Exposition de poupées, habillées par nos élèves de costumes cantonaux.

Trois cours 1961 de sauvetage nautique pour élèves : 73 participants, 50 certificats délivrés (Morges, Lausanne, Vevey).

Un cours de sauvetage nautique pour enseignants.

Collaboration de M. L. Germond, auteur d'un ouvrage : « H. Dunant ».

Contact étroit avec le comité central SPV.

Merci aux délégués CRJ des sections SPV pour tout leur dévouement.

Projets 1962

Réédition du programme 1961.

Collaboration avec le DIP : « Protection des enfants groupés et du personnel enseignant. »

Fiches d'enseignement.

Colonies de vacances en Suisse romande et à l'étranger (France, Italie).

Préparation du centenaire de la Croix-Rouge (1963).

Construction du village « H. Dunant » à Varazze, et d'une maison CRJ dans les Alpes, en faveur de nos classes, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse.

Lausanne, décembre 1961.

Le secrétaire : A. Genillard.

Séance annuelle du Comité consultatif et de contrôle de l'« Ecolier Romand » et de « Cadet Roussel »

(21 septembre 1961)

Mme Simone Cuendet, rédactrice, nous fait son rapport d'activité. « Cadet Roussel » est sa récréation, nous confie-t-elle, il ne pose aucun gros problème, son public est facile à satisfaire, il aime les dessins conventionnels et les images à colorier. Les abonnements marchent bien : 6800. Avouons que c'est un joli résultat si l'on considère le nombre assez restreint des classes du degré inférieur.

Les numéros-thèmes de l'« Ecolier Romand » remportent beaucoup de succès. Si les parents et si davantage de maîtres encourageaient les jeunes lecteurs à se pencher sur certains articles un peu moins enfantins que les autres, les écoliers deviendraient plus réceptifs. Car si l'un des buts de l'« Ecolier Romand » est de distraire, il n'est pas là pour le faire selon des recettes que d'autres journaux font triompher. Les voies de l'« Ecolier Romand » ressemblent aux sentiers de montagne et non aux autoroutes, ces routes qui permettent de ne rien voir du paysage.

C'est à Genève que les abonnés sont les plus nombreux. Bienne va très bien ; l'« Ecolier Romand » y entre même dans les collèges secondaires. Félicitons également le canton de Neuchâtel ; pas une seule classe n'est sans abonnement. Et espérons qu'aux 2800 abonnés vaudois viendront un jour s'ajouter quelques milliers d'autres, car Vaud a environ 18 000 enfants de 9 à 12 ans.

Avec un nombre d'abonnés n'atteignant pas les 10 000 la situation financière ne peut être excellente. Les comptes auraient cependant presque bouclé si les frais d'impression n'avaient pas augmenté, une fois de plus.

Cette situation inquiète un peu M. Guy Burnand, secrétaire général des Raffineries du Rhône. On le comprend : nouveau venu M. Burnand n'a pas l'habitude de certains petits ou gros miracles qui, chaque année, viennent renflouer nos journaux. Remercions-le pourtant de se poser et de nous poser de nombreuses questions qui auront l'avantage de nous faire reconsidérer tout le problème de nos deux journaux et plus particulièrement de l'« Ecolier Romand ».

Ces questions venant en fin de séance, le comité fut obligé de prévoir une séance extraordinaire. Elle eut lieu le 19 octobre.

L'ordre du jour était substantiel.

a) Nos journaux visent-ils à n'être que de simples journaux pour enfants, diffusant de la bone littérature.

b) Convient-il de leur assigner tacitement ou formellement un rôle éducatif, scolaire, moralisateur ?

c) Convient-il de se livrer à une étude systématique des bases économiques des deux journaux et de leurs possibilités d'extension ?

d) « Cadet Roussel » paraît répondre à un besoin ; il s'agirait toutefois de l'étoffer davantage.

e) Faut-il envisager une collaboration avec d'autres publications similaires ou parallèles ?

f) Faut-il un renouvellement complet portant sur les procédés d'impression, le rythme de parution, le format et la conception journalistique ?

g) Faut-il envisager une publicité plus efficace ?

La séance extraordinaire du 19 octobre n'est guère venue à bout que des deux premiers points, et constata que tout ne va pas si mal que ça, que bien écrire n'est pas tendre vers la préciosité et qu'on peut être éducatif sans le crier sur les toits.

Quant à l'étude des bases économiques des deux journaux, elle est liée surtout aux abonnements. S'il est nécessaire d'avancer, il est tout aussi nécessaire de faire le point, et, pour savoir exactement où l'on en est, le comité finit par se rallier à l'idée d'un recensement très poussé des abonnés par âges et par régions. En effet si depuis plus d'une année l'« Ecolier Romand » veut intéresser plus de grands qu'auparavant, il est bon de voir si cet effort a réussi.

Aux reproches que l'on fait parfois à nos journaux de ne pas suivre l'actualité d'assez près, la rédactrice répond que les délais d'impression sont fort longs ; l'imprimeur veut les manuscrits quatre semaines à l'avance. Dans ces conditions, allez parler du match d'hier ! D'autre part, même paraissant chaque semaine, l'« Ecolier Romand » arrivera toujours en retard sur la

radio ou la TV. La rédactrice remet les choses définitivement au point en précisant que le journal peut être actuel (et il l'est) sans se pendre aux basques des dernières nouvelles.

Nous espérons épuiser la suite de l'ordre du jour lors d'une nouvelle séance extraordinaire en février 1962.

Ne nous quittons pas sans adresser à l'équipe de la rue de Bourg, et plus particulièrement à Mme Simone Cuendet, rédactrice, et à M. J. Poget, directeur du Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, nos plus vifs remerciements et nos sentiments de reconnaissance pour leur inlassable dévouement.

N.-B. — Au cours de leur existence on voit certains personnages bibliques chager de nom pour en adopter un autre plus conforme à leur nouvel idéal. L'« Ecolier Romand » aimerait en faire autant... Il en a plus qu'assez d'être « écolier ». Il aimerait trouver des parrains imaginatifs. Pourquoi pas vous ? *G. Falconnier.*

GENÈVE GENÈVE

Association des groupements Arts et Loisirs de Genève

Les loisirs

Voilà un sujet d'actualité qui intéresse de plus en plus le grand public. Jusqu'à ce jour, de nombreux groupements épars se sont efforcés de répondre à ces besoins, mais selon des moyens trop limités.

Conscients de cette carence, des groupes d'entreprises, d'administrations et d'institutions internationales ont créé en commun, il y a peu d'années, une association capable de concentrer les ressources éparpillées en notre ville. Et c'est ainsi qu'est née :

l'Association des groupements
Arts et Loisirs de Genève (ALG).

Aujourd'hui, une quinzaine de groupements divers, dont l'UIG, ont constitué ce noyau qui va sans cesse grandissant. Son comité s'emploie à coordonner toutes les bonnes volontés propres à donner satisfaction à ceux qui « cultivent » un violon d'Ingres.

Il nous est trop agréable de relever que, dès ses premiers pas, l'ALG a trouvé un bienveillant appui en nos autorités, et particulièrement de la part de M. Pierre Bouffard, conseiller administratif. Ainsi, les membres de notre association peuvent-ils envisager l'avenir avec courage et confiance.

L'an dernier, nos peintres amateurs ont présenté au public une exposition de haute tenue. D'autre part, tous les membres ALG ont bénéficié de visites commentées de nos musées; il leur a été offert encore des spectacles et des concerts de qualité, à des prix très réduits. En outre, la carte de membre ALG donne droit à d'appréciables réductions sur les billets d'entrée de tous les musées genevois.

En décembre, ALG présentera au public une nouvelle exposition. On y verra près de 300 objets divers émanant des travaux manuels : modèles réduits, assemblages, montages, constructions, etc. A cette occasion, ALG a invité le Club genevois des trains miniatures, qui présentera les plus belles pièces de son cru. Le public genevois est cordialement invité à voir cette originale exposition. Les visiteurs seront enchantés d'y découvrir de grands talents et d'apprécier de réelles valeurs.

L'exposition ALG, qui aura lieu à la Salle des Casemates, sera ouverte au public, du samedi 16 décembre 1961 au mercredi 3 janvier 1962, tous les jours, de 14 à 18 heures, les dimanches et jeudis de 10 à 12 heures, ainsi que les lundis et vendredis de 20 à 22 heures.

Un grand effort est fourni par les organisateurs qui cherchent à plaire et à instruire à la fois. C'est pourquoi ils osent compter sur un public nombreux et enthousiaste.

Au cours de cette exposition, il sera loisible à chacun de se renseigner sur les moyens et les buts d'ALG et de donner son adhésion à notre association s'il en éprouve le besoin.

ALG est à même de procurer à tous une saine occupation en dehors des obligations professionnelles. Comme la question des loisirs organisés se pose à tous les degrés de la population, notre organisation serait heureuse d'accueillir en son sein tous ceux et toutes celles que cela intéresse.

Le comité ALG.

Lettre

Bourdigny, le 8 décembre 1961.

Monsieur Mathil, instituteur, Jussy.

Monsieur,

Cette lettre que vous avez fait paraître dans l'« Educateur », numéro 41, vous me l'avez adressée à moi-même il y a un mois et je vous ai répondu. Pourquoi ne mentionnez-vous pas cette réponse dans l'« Educateur » et rééditez-vous votre lettre ?

Vous qui dites vouloir éviter les querelles, semblez bien enclin à les rechercher ; je vous répète donc puisque vous le désirez que :

Scandalisée à mon tour par le ton et les termes impolis que vous avez cru utile d'employer à mon égard, j'ai brûlé votre lettre. Je vous prie cette fois d'en prendre bonne note et vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées. *V. Lagrange.*

P.S. - J'ajoute que la complicité avec la « Tribune de Genève » dont vous m'accusez n'existe que dans votre esprit mal intentionné. En l'occurrence, la « Tribune » n'a été que mon intermédiaire.

***

Cette lettre doit mettre, je pense, un point final à la polémique. — G.W.

CAFÉ ROMAND St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
L. Péclat

voyages et vacances gratuits
en collectionnant
les bons de garantie des
Pâtes de Rolle

JURA

Un intéressant colloque à Delémont

Un nouveau plan d'études pour les écoles secondaires et les progymnases est entré en vigueur cette année dans le Jura. Il contient de nombreuses innovations et, en particulier, un enseignement différencié par sections de classes (classiques ou modernes) ; l'intensification de l'enseignement du français et des mathématiques ; une place raisonnable accordée aux langues, notamment au latin ; enfin un esprit nouveau selon les méthodes éprouvées de la pédagogie moderne.

Un plan d'études, c'est parfait. Il s'agit maintenant de l'appliquer de la meilleure façon possible. M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires l'a bien compris. Aussi a-t-il convié les maîtres de sciences naturelles des écoles secondaires du Jura à une réunion qui s'est tenue à Delémont, au début de décembre.

Au cours de cette séance — d'un vif intérêt — M. Jaul Jubin, de Saignelégier, présenta le plan d'études des sciences naturelles. Il démontra que, tout en étant novateur, ce plan rejoignait cependant ceux qu'on établit à l'étranger où la science et la technique avancent à grands pas. C'est pourquoi une formation scientifique et mathématique sérieuse est indispensable à l'école secondaire déjà.

Riche d'une expérienec fort précieuse, M. Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, parla de l'enseignement de la biologie, montrant que l'observation, l'expérimentation, la recherche de documents sont à la base de la discipline scientifique.

M. Hervé Treu, de Bienne, présenta et commenta quelques manuels de sciences tandis que M. Gottfried Keller, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy (Gymnase), apportait le fruit de ses expériences dans l'enseignement de la physique et que M. H.-L. Favre, de Reconvilier, évoquait le problème des travaux manuels, des travaux d'atelier et des observations scientifiques à l'école secondaire.

Ce colloque, au cours duquel M. l'inspecteur Liechti eut l'occasion de parler du grand travail accompli par la Commission du plan d'études, a été suivi avec beaucoup d'intérêt.

H. D.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Pauvre Bon-Enfant !

Quand nous étions petits et encore crédules, le Bon-Enfant était un personnage considéré et considérable Les enfants en parlaient avec crainte et émotion et les parents avec respect et reconnaissance. Ils lui devaient bien ça, nos bons parents, car cet excellent Bon-Enfant et la perspective de sa prochaine venue facilitaient singulièrement leur rôle tout au long du mois de décembre.

Cet homme magique qui savait tout, voyait tout, entendait tout, qui passait par les cheminées sans endommager sa hotte de jouets ni salir sa barbe blanche, hantait nos rêves et notre imagination. Il nous remplissait à la fois d'étonnement et d'admiration.

Puis, des Noëls et des Noëls se sont succédé. De la famille, le Bon-Enfant a passé dans les sociétés et sur la scène des théâtres. On l'a servi à toutes sauces, on l'a industrialisé. Il y a quelquefois perdu sa barbe et, souvent aussi, son prestige et sa dignité.

Les enfants d'aujourd'hui ne se laissent plus « bourrer le crâne » et il en est, même parmi les tout petits, qui demandent, en le voyant : « Qui est-ce ? » C'est pourquoi, sans doute, dans une de nos localités, la police s'est trouvée dans l'obligation de prendre des mesures spéciales à l'occasion de l'arrivée, en hélicoptère, d'un authentique Bon-Enfant (ils le sont tous !) qui devait gagner, à travers la ville l'un des grands magasins de la place. Bon-Enfant aux prises avec les agents ! Si on allait lui dresser une contravention ou le mettre au clou, quelle déchéance !

Pauvre Bon-Enfant, ignores-tu qu'aujourd'hui il est devenu singulièrement difficile de bien faire et de faire le bien et que tous les métiers sont durs, même le tien ?

M. Matter.

BERNOIS

ÉCOLE NORMALE CANTONALE
DES MAÎTRESSES MÉNAGÈRES
PORRENTRUY

nouvelles admissions

Inscriptions jusqu'au 21 février 1962.

Renseignements auprès de M. F. Feignoux, directeur, Villa Blanche, Porrentruy, Tél. (066) 6 13 29 et 6 10 49.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Table des matières

Partie corporative
COMITÉ CENTRAL

Chabloz A. — Comité central, pp. 138, 191, 323, 715 — Assemblée commune des comités SLV-SPR, p. 138 — La musique, ce langage international, p. 785.

Chevalley A. — Rapport de la commission du Bulletin bibliographique SPR, p. 58. Ligue suisse de littérature pour la jeunesse et commission du Bulletin bibliographique, p. 256.

Peytrequin H. — Voyage en Grèce, p. 567.

Pulfer A. — Carte de membre SPR, p. 78 — Comptes SPR, p. 291 — Facilités de transport, p. 432 — Fondation « Cures et séjours », p. 455 — Est-il croyable ? p. 455 VIII[e] Semaine pédagogique internationale, p. 551 — Rencontre internationale au Herzberg, p. 567.

Willemin G. — An nouveau, p. 3 — Rappel, p. 3 — Voyage en Israël, pp. 59, 94 — Comité central, pp. 58, 431, 670 — Quelques mots sur le Bulletin, p. 349 — L. Dumas, A. Gossart, p. 431 — Vacances, p. 431 — Vivent les vacances, p. 455 — Congrès de la National Union of Teachers, p. 499 — Congrès de la Fédération générale des instituteurs de Belgique, p. 501 — Aux correspondants du Bulletin, p. 715 — Bureau exécutif FIAI, p. 715 — Semaine pédagogique de Belgrade, p. 735 — FIAI, Congrès de Tel Aviv, p. 767 — Commission administrative de l'Educateur, p. 804 — Séance commune des comités SLV-SPR, p. 805 — La durée du travail des enseignants, p. 820.

Vers une école romande, p. 3 (G. Annen) — p. 118 (C.M.) — pp. 349, 371 (J.-P. Rochat).

Numéros spéciaux. — N° 15 : Quelques mots sur la Société pédagogique de la Suisse romande, p. 275 — Statuts de la SPR, p. 276 — Règlement de l'« Educateur » et cahier des charges des rédacteurs, p. 277 — Règlement de la Guilde de documentation de la SPR, p. 278 — Monographie de la Société pédagogique de la Suisse romande, p. 279 — Rapport SPR pour l'exercice 1960-61 (A. Perrot), p. 286.

N° 27 : Séminaire de Chexbres : Centre d'information et de public relations, Action Jeunesse et Economie, p. 515 — Discours Dellsperger, p. 515 — Exposé résumé Mamie-Rieben, p. 517 — Exposé de M. Decosterd, p. 518 — Exposé de M. Racine, p. 520 — Rôle des enseignants face au progrès technique, M.-E. Choisy, p. 522 — Les discussions, p. 524.

DIVERS

Chorale du Brassus et Chœur des Jeunes, p. 736.

Journaux d'enfants, p. 615.

Matinées classiques pour la jeunesse, p. 631.

VII[e] Semaine pédagogique internationale, p. 471.

VAUD - SPV

Résolutions 1 et 2 du Congrès de la FIAI, p. 819.

Comité central : Une candidate au comité central, p. 19 — Démissions pour 1961, p. 19 — Motion Bonifay, p. 79 — Cotisations 1961, p. 95 — Le règlement d'application de la loi primaire, p. 95 — Le nouveau règlement, p. 299 — Futures élèves ménagères - apprentissages, p. 299 — Cotisations, p. 373 — Trois cours de sciences à Crêt-Bérard, p. 433 — Présidents de sections SPV, p. 455 — Changement de domicile, p. 588 — Démissions, p. 588 — Candidats au comité central, 631 — Les mathématiques ont changé de visage — Assemblée extraordinaire des délégués, p. 647 — Candidats au comité central, p. 782 — Rapport adressé par le CC SPV au DIP, p. 822 — Assemblée des délégués - Convocation, p. 824 — Sixième Congrès de la SPV, p. 824.

Rapports : Ecole Pestalozzi à Echichens (F. Chapuis), p. 6 — Les Mûriers à Grandson (Mme Nicollier), p. 6 — Commission locale des émissions radioscolaires de Lausanne (E. Bignens), p. 6 — du délégué SPV à la Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la commission paritaire (P. Vuillemin), p. 8 — Revision de la loi du 12 décembre 1951 sur la Caisse des pensions de l'Etat de Vaud (M. Post et C. Freymond), p. 22.

du président sur l'activité du comité central (G. Pittet), p. 9.

Comptes SPV 1960, p. 19 — Commentaires (A. Rochat), p. 19 — des vérificateurs des comptes, p. 20 — Caisse coopérative de secours et invalidité, p. 20 — Rapport financier du conseil d'administration, p. 19.

Proposition de la section de Vevey, p. 21.

Croix-Rouge de Jeunesse : séjours de vacances, pp. 78, 120 — Insignes CRJ, pp. 155, 172 — Exposition de poupées, p. 227 — Séjour en Finlande, p. 351 — Vacances en France, p. 415 — Colonies... p. 455 — Quatrième cours pour instituteurs et institutrices, pp. 572, 716 — Aux présidents de sections, p. 770.

Collectivité SPV de la Société vaudoise de secours mutuels (F. Petit), pp. 415, 535.

Procès-verbal du 5e congrès SPV, pp. 632, 648.

Discours prononcé lors du 5e congrès SPV par M. le conseiller d'Etat P. Oguey, p. 94.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 1961, p. 736.

Rapports du délégué SPV à la Fédération et à la commission paritaire (P. Vuillemin), p. 825 — Commission consultative (B. Jotterand), p. 826 — Centrale de documentation scolaire, p. 826 — Commission de projection fixe (R. Pécoud), p. 826 — Commission vaudoise cinéma scolaire (R. Pécoud), p. 826 — Commission disciplinaire (E. Viret), p. 827 — Commissions SVSM (F. Petit), p. 827 — Commission Ecole Pestalozzi (F. Chapuis), p. 827 — Les Mûriers (F. Waridel), p. 827 — CRJ (A. Genillard), p. 827 — Ecolier romand et Cadet Roussel (G. Falconnier), p. 828.

Enquête SPV, automne 1960 : Vers une école romande (Ehinger, Miauton, Zimmermann, pp. 59, 118.

Cours de perfectionnement de Crêt-Bérard 1961, pp. 535, 553, 571, 587, 603, 617, 631 — Cours de degré inférieur dirigé par Mlle Badoux (T. Teintz), p. 696 — Cours de sciences degré moyen (A. Maeder), p. 696 — Cours de sciences degré supérieur (R. Mercier), p. 697 — Les mathématiques ont-elles changé de visage ? (C. Dänzer), p. 697 — Concert au cours SPV (Mlle M. Golay), p. 697 — En forêt (Mlle F. Page), p. 698 — J'ai construit mon télescope moi-même (A. Chapalay), 698 — L'orchestre des Jeunes met un agréable point final au cours (P. Détraz), p. 698.

Badoux P. Ces travaux vous seront utiles, p. 155.

Ehinger G. Avis aux correspondants, p. 4 — Assemblée des délégués SPV, p. 5 — 5e congrès annuel de la SPV, p. 5 — Un article de M. Post, p. 9 — Encore au sujet de Lucens, p. 12 — Distribution des prix de l'Ecole normale, p. 26 — Le 5e congrès SPV, p. 78 — L'enseignement des sports dans nos stations d'hiver, p. 95 — Postes au concours, p. 96.

Allocations de résidence : suppléments communaux, p. 139 — L'école publique défaillante, p. 172 — Motion Daeppen, p. 172 — L'école à la montagne, p. 173 — A la commission fédérale de gymnastique et de sport, p. 191 — Prochaine fête cantonale de chant, p. 227 — Ne pas confondre, p. 227.

Promotion et remise des brevets à l'Ecole normale, p. 231 — Le nouveau règlement d'application de la loi sur l'Instruction publique, p. 323 — Salaire de remplaçant servi à un collègue retraité, p. 351 — Un voyage réussi d'avance, p. 372 — Aux correspondants vaudois du Bulletin, p. 415 — Motion Jaunin, p. 432 — Motion Kratzer, p. 432 — Ecole vaudoise, école romande, p. 433 — Encore pour ou contre les instituteurs au rabais, p. 568. — Revalorisation des salaires, p. 586 — Université populaire, p. 602 — Pénurie, p. 647 — Merci à beaucoup de personnes, p. 671 — Après les cours de perfectionnement de Crêt-Bérard, p. 695 — Le lecteur aura corrigé, p. 716 — Rendons à César, p. 716 — Allocations de résidence et compléments de salaire,

p. 750 — Membres auxiliaires, p. 750 Congrès SPV, notre conférencier, p. 770 — Fiches de lecture, p. 770 — Réadaptation des salaires, par 782 — A propos du rassemblement paysan, p. 782 — Pénurie d'enseignants, p. 806 — Un collègue à l'honneur, p. 806.

Gardiol A. — Pour vos calculs, p. 615.

Lavanchy P. — Lettre aux paysans de chez nous, p. 782.

Mayor M. — Ecole Pestalozzi, p. 555.

Nicole R. — En attendant la manne, p. 670 — Vent de réforme et révolution radicale, p. 326.

N. — Un départ au Sépey, p. 750.

Paquier J.-P. — Idée, méditation, réalisation, progrès, p. 21 — Vers une école romande et vers une réforme de structure de l'école vaudoise, p. 61 — Honnêteté et tricherie scolaires, p. 140 — (T. L.) Allocations familiales, p. 808.

Rochat J.-P. — Haro sur la campagne, p. 372 — D'un chapeau mis de travers, p. 716.

V. L. — Les temps ont changé, p. 750.

Veillon A (T.L.). — « Qui veut la fin veut les moyens », p. 807.

L'Ecole à la montagne : (M. Francfort), pp. 140, 300 — (A Gonthier), p. 173 — (E. Barraud), p. 174 — D. Blanchet), p. 192.

Ecole normale. — Rapport et allocution du directeur, p. 256 — Allocution de M. le conseiller d'Etat P. Oguey, p. 259 — Liste des brevets, p. 260 — des prix, p. 260 — Liste des brevets du 21 octobre, p. 672.

Sections. — Aigle, pp. 604, 633 — Echallens, pp. 63, 141, 351, 535, 672, 770 — Lausanne, pp. 372, 391, 415, 615, 631, 698 — Moudon, pp. 63, 120, 807 — Nyon, p. 63 — Oron, p. 415 — Vevey, 699 — Yverdon, p. 34.

Postes au concours : pp. 96, 120, 141, 155, 173, 192, 231, 261, 301, 326, 351, 372, 392, 416, 434, 455, 536, 552, 572, 588, 604, 616.

Nécrologies. — R. Ogay, p. 416 — A. Favre, p. 416 — J. Cornuz, p. 456 — E. Laeser, p. 456 — A. Lude, p. 587 — G. Pradervand, p. 616 — Mlle C. Favre, p. 672 — Mlle F.-M. Grand, p. 750.

DIVERS ET ASSOCIATIONS

Association antialcoolique du corps enseignant vaudois, pp. 570, 588.

Association suisse en faveur des arriérés, pp. 536, 300.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique, pp. 261, 300, 326, 352, 391, 415, 572, 586, 604, 671, 698, 7,16, 751, 770, 771.

Avis, p. 173.

Centre suisse de culture, p. 416.

Cercle lausannois des maîtresses enfantines, pp. 34, 351.

Chœur des Jeunes, p. 456.

Communautés villageoises, p. 34.

Communiqué, « Nos Loisirs », p. 415.

Educatrices des petits, pp. 22, 120, 372, 391, 537, 672, 807.

Fédération vaudoise des colonies de vacances, p. 261.

Guilde de travail, pp. 97, 231, 261, 301, 351, 371, 455, 552, 588, 616, 633, 751, 807.

Ligue vaudoise pour la protection de la nature, pp. 633, 648.

Maîtres de dessin, pp. 13, 120, 172, 351, 751.

Maîtresses de travaux à l'aiguille, p. 300.

Mouvement suisse contre l'armement atomique, p. 716.

Pension, p. 292.

Plaisir de lire, pp. 5, 456.

Rencontres internationales en Avignon, p. 372.

A. Rouiller a exposé, p. 301.

Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, p. 79.

8e Semaine pédagogique internationale, p. 415.

Société vaudoise de travail manuel et de réforme scolaire, pp. 13, 63, 351, 433.

Sport à l'école, p. 433.

Trouvé, p. 616.

Université populaire, pp. 602, 672.

Vacances des jeunes, pp. 255, 391.

Visite des fouilles de Vidy, p. 372.

GENÈVE
(3 sections)

Convocations, pp. 13, 121, 327 — Horaire de travail et Grand Conseil, p. 65 — Visites d'usines, p. 231 — Séance plénière du 24 octobre, p. 648 — Mise au point, p. 717.

UIG Messieurs

Chabert R. — Journée européenne des écoles, p. 26 — Arts et Loisirs, pp. 193, 232, 302, 373, 556, 673, 754, 829 — Conférence AEDE, p. 634 — Résultats du concours de la Semaine européenne des écoles, p. 738.

Fiorina E. — Nouvelles du Centre d'information, p. 34 — Séance plénière du 18 janvier, p. 64 — Avis important du Centre d'information, p. 121 — Assemblée générale du 8 février, p. 142 — Assemblée administrative annuelle, p. 175 — Centre d'information, pp. 176, 262, 573, 648, 771 — La réforme de l'enseignement secondaire inférieur genevois, vue par l'Union Famille-Ecole, p. 327 — Visites d'usines, p. 353 — Séance plénière du 17 mai, p. 417 — Séance plénière du 20 septembre, p. 604 — Réforme de l'enseignement secondaire inférieur genevois, pp. 633, 665 — Séance plénière du 23 octobre, p. 751 — Toujours à propos de la réforme, p. 753 — Séance plénière du 1er décembre, p. 809 — (TL) L'oracle a parlé, p. 809.

Haubrechts P. — Compte rendu financier de l'exercice 1960, p. 122.

Mathil J.-L. — (TL) Lettre, p. 771, 829.

Pierrehumbert E. — Rapport du président, p. 502.

Willemin G. — Inauguration de " la Florence », p. 556 — Centre d'observation de Conches, p. 618 — Cour de perfectionnement de cadres, p. 666 — A la CIA : Assemblée des délégués, p. 673.

Equipes de basketball de l'UIG, pages 97, 262, 434, 507, 635.

UIG Dames

Thé des correspondantes, p. 231

Martha J.-M. (Mlle). — Cartel intersyndical du personnel de l'Etat, p. 771.

Mertens N. (Mme) et Mayer J. (Mlle). — Vérification des comptes, p. 196.

Schwindt L. (Mlle). — Rapport financier pour l'exercice 1960, p. 123.

Vachoux (M.-L. (Mlle). — Exposition 1961, p. 293.

UAEE

Gremaud C. (Mme). — Fondue annuelle, pp. 27, 34 — Conférence de Mlle Leclerc, pp. 231, 262 — Mercredi 14 juin, p. 392 — Classe d'adaptation, p. 507 — Sortie d'automne, p. 634 — Visite de la Petite Ourse, p. 752.

Meyer de Stadelhofen M. (Mme). — Rapport présidentiel, p. 193 — Voyage en Chine avec Mlle Leclerc, p. 302.

De Morpurgo (R. (Mme). — Rapport financier de l'UAEE, p. 143.

DIVERS ET ASSOCIATIONS

Association antialcoolique du corps enseignant genevois, pp. 176, 262.

Association genevoise des maîtres d'éducation physique, p. 618.

Cours de patinage, p. 619.

Cours de volley-ball, p. 618.

Croix-Rouge de Jeunesse, p. 232.

Football scolaire, p. 618.

Maîtres principaux, p. 97.

Placement, pp. 434, 573.

« Pour l'Avenir », p. 79.

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire, pp. 143, 327, 354, 373, 618.

Syndicat de l'enseignement, pp. 79, *Nécrologie :* V. Aeschlimann, p. 26.

NEUCHATEL — SPN

Comité central. — Visites d'usines, pp. 27, 57, 65, 79, 123 — Assemblée des délégués, p. 98 — Convocation aux assemblées réglementaires annuelles, pages 143, 156 — Assemblée des membres SPN non affiliés à la VPOD, p. 156 — Projet de réforme adopté par le Syndicat secondaire et la SPN, p. 574 — Cours d'hiver de la SPN, p. 619.

Diacon M. — Groupe romand du corps enseignant pour la pratique de la gymnastique respiratoire, p. 66.

Guyot Ch. — Voyage aux Pyrénées, pp. 303, 329.

Guyot W. — Bon espoir pour 1961, p. 13 — Le film du centenaire de la SPN, p. 14 — Comité central, pp. 14, 65, 99, 177, 232, 373, 556, 635 — Adhésions, pp. 14, 79, 154, 197, 636 — De la susceptibilité, p. 15 — Bienvenue, pp. 27, 157, 436, 675, 811 — Succès du film, p. 27 — Voyage de printemps, pp. 27, 67 — Recrues, pp. 55, 537, 675 — Le film à Neuchtel, p. 34 — Financement du film du centenaire, p. 65 — Visite à Serrières, p. 66 — Cartel cantonal VPOD, pp. 66, 197, 419 — Admissions, pp. 67, 589, 718 — Extraits des rapports des sections sur leur activité en 1960 : Val-de-Travers, p. 79; Boudry, p. 157; Le Locle, p. 264; Val-de-Ruz, p. 264 — Comités de sections pour 1961, pp. 80, 263 — A Dixi, Le Locle, p. 100 — Nécrologie : Ch. Rothen, p. 144; R. Béguin, p. 157; Mlle H. Huguenin, p. 157 — Assemblée des délégués, p. 156 — Dernière visite, p. 176 — Parmi nos membres, p. 177 — Assemblées générales annuelles, p. 249 — Deux départs au collège, p. 263 — Du rapport du Département de l'Instruction publique sur l'exercice 1960, p. 302 — Vingt-cinq ans de service, p. 355 — Départ, p. 355 — Séminaire de mathématiques, p. 393 — Assemblée extraordinaire des délégués, p. 434 — Conférences officielles, pp. 435, 755 — Congrès fédératif de la VPOD, p. 435 — Présidents et caissiers des sections, p. 436 — Démission, p. 436 — A Malvilliers, p. 457 — † J. Rosselet, p. 507 — Examen de recrues, p. 537 — Certificat pédagogique, p. 537 — Assurance en responsabilité civile, p. 573 — Décès de Mlle Wirth, p. 605 — Cartel, pp. 620, 674 — Course d'automne, pp. 620, 636 — Anniversaire, p. 620 — Exposition " Parures et Bijoux dans le Monde », p. 666 — Institut neuchâtelois, p. 674 — Du rapport sur la marche des écoles de La Chaux-de-Fonds, p. 675 ; du Locle, p. 719 — Statuts de la SPN, p. 718 — Cartel syndical neuchâtelois, p. 718 — Deux retraites à Peseux, p. 719 — La pénurie du corps enseignant, p. 739 — Statut de l'horlogerie, p. 755 — Anniversaire, p. 755 — Recrutement extraordinaire du corps enseignant, p. 771 — Institut neuchâtelois, p. 771 — Un calendrier de la précipitation, p. 783 — Assemblée générale du Cartel, 811

Hugli R. — Rapport annuel du comité central de la SPN et de la section cantonale VPOD, p. 123.

Landry Ch. — Solfège au degré inférieur, p. 328.

Muller E. — Jubilé à La Coudre, p. 436.

Perret F. — Connaissez-vous votre pays ? p. 356.

Exposition scolaire permanente, pages 99, 719.

Sections. — Chaux-de-Fonds, p. 156 — Neuchâtel, pp. 123, 263 — Val-de-Ruz, pp. 373, 589.

DIVERS ET ASSOCIATIONS

Assurance scolaire, p. 605.

Avis, p. 603.

Esperanto, pp. 328, 355, 417, 605.

Fête des vendanges de Neuchâtel, p. 589.

Pro Trampone, pp. 675, 699.

Société neuchâteloise de travail manuel et réforme scolaires, pp. 55, 588.

Université populaire neuchâteloise, p. 557.

Mises au concours, pp. 99, 177, 393.

Nécrologie. — W. Thomas, p. 437 — H. Favrie, p. 588.

JURA BERNOIS — SPJ

A Courtedoux, une retraite bien méritée, p. 607.

Aubry M. — A Saignelégier, l'école prend congé de M. A. Wermeille, page 589 — Présentaiton de la première clinique ambulante du Jura, à Saignelégier, p. 756.

Bottesou G. — Synode de Moutier, p. 159.

Devain H. — Le nouveau comité de la SPJ entre en fonctions, p. 80 — Synode d'hiver des Franches-Montagnes, p. 80 — Le mémento de l'ADIJ, p. 126 — Assemblée de l'Association jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire, p. 126 — A propos de la pénurie du corps enseignant, p. 144 — Stella Jurensis, p. 157 — Assemblées synodales dans le Jura, p. 158 : Porrentruy, p. 158 ; Delémont, p. 158 ; Courtelary, p. 158 — L'âge de la retraite, p. 178 Qu'est-ce que la commission des moyens d'enseignement ? p. 178 — Lecture pour le degré moyen d'école primaire, p. 178 — Horlogerie et formation professionnelle, p. 200 — Gratuité des études dans les gymnases et les écoles normales, p. 251 — Une école normale jurassienne unique, p. 251 — Nouvelles admissions dans les écoles normales, p. 251 — Assemblée du comité général SPJ, pp. 264, 330 — Séance du comité SPJ, p. 264 — Visite d'usine, p. 264 — Première visite dans le Jura, p. 265 — Bienvenue à de nouvelles collègues, p. 304 — En feuilletant le rapport annuel de la SIB, p. 304 — Intéressante visite de la fabrique Longines, p. 330 — Assemblée préalable des délégués SIB, p. 330 — Une curieuse situation, p. 356 — La situation de l'instituteur bernois vis-à-vis des autorités cantonales, communales et scolaires, page 374 — Pour l'école de Nyafarou, p. 375 — Un cours pratique de dessin pour le degré inférieur, p. 377 — Visite de la fabrique de machines Schäublin S.A., par 437 — Pique-nique de Stella Jurensis, p. 438 — Bourses d'études « Ciny », p. 471 — Des étudiantes tunisiennes à l'Ecole normale de Delémont, page 508 — Une heureuse initiative, p. 537 — Assemblée synodale des sections de Moutier et de Delémont, p. 538 — Nécrologie : D. Vuille, p. 538 ; F. Villoz, p. 572 — Les classes auxiliaires dans le Jura, p. 590 — Assemblée synodale du corps enseignant des Franches-Montagnes, p. 590 — Avec la section jurassienne de l'Association suisse en faveur des arriérés, p. 591 — Après 40 ans, p. 621 — Nouveaux maîtres secondaires jurassiens, p. 740 — Cours préparatoire de méthodologie et de pédagogie, p. 741 — Synode du corps enseignant d'Ajoie, p. 740 — Le Grand Conseil bernois va s'occuper de nos traitements, p. 756 — Le comité de la SPJ se réunit, p. 783 — Lettre du comité SPJ aux sections jurassiennes SIB, p. 784 — La section jurassienne des maîtres aux écoles moyennes se réunit, p. 784 — Une clinique dentaire ambulante dans le Jura, p. 784 — Admission de nouveaux élèves dans les écoles normales jurassiennes, p. 812 — Un intéressant colloque à Delémont, p. 830.

Petignat A. — Epauvilllers, p. 741.

Pyrrhon. — (TL) Revaloriser notre profession ? Ouais..., p. 700.

Reber H. — Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles Loveresse, pages 198, 265.

Siegenthaler P. — Moutures, p. 28.

Au corps enseignant des quatre premières années scolaires, p. 420.

Bienne-La Neuveville, p. 265.

Centre d'information. — Diapositives en couleurs d'histoire biblique, pp. 81, 393.

Ecole normale. — L'information professionnelle à l'Ecole normale de Porrentruy, p. 91 — Admission, p. 199 — Bulletin de l'Amicale des anciens élèves, p. 200.

Divers. — Association jurassienne des maîtres de gymnastique, pp. 144, 159, 197.

Cours de natation et de basket, pages 420, 457.

Orientation professionnelle, p. 101.

Société jurassienne de travail manuel et réforme scolaire, pp. 126, 178, 812.

Société suisse de médecine sportive, p. 305.

DIVERS

Forney Ch.-H. — Quand les buissons sont couverts de neige, p. 68 — A propos d'un récent appel des sociétés missionnaires, p. 439.

Matter M. (Mme). — Les gosses, page 145 — Elle a son brevet, p. 267 — Commencements, p. 268 — La catastrophe, p. 331 — Jeux d'enfants, p. 508 — Leurs sacs, p. 509 — La volée, p. 528 — Vacances d'automne, p. 636 — L'heure où les enfants sont couchés, p. 637 — Trente ans après, p. 637 — Pauvre Bon-Enfant, p. 830.

Cartel romand d'hygiène morale et sociale (service de presse), p. 82.

CEMEA, p. 293.

Correspondance d'élèves, pp. 67, 785.

Cours pour chefs d'excursions, p. 178.

Cours de courses d'orientation, p. 701.

Cours de logopédie, p. 458.

Directeurs de maisons d'enfants, page 401.

Ecolier romand, p. 785.

Entraide aux jeunes par le travail, pp. 458, 657.

Experiment in international living, p. 55.

Fondation Berset-Muller, p. 68.

Ligue suisse pour la littérature pour la jeunesse, p. 293.

Ligue vaudoise pour la protection de la nature, p. 67.

Musée suisse de la parole, p. 179.

Rencontres internationales d'Aix-en-Provence, p. 68.

Service de placements, échanges, échanges d'appartements, pp. 28, 55, 67, 68, 83, 239, 331, 408, 439, 675, 804.

SNCF, p. 458.

Société suisse des maîtres de gymnastique, pp. 144, 265, 701.

Société suisse de travail manuel et réforme scolaire, pp. 199, 621.

Vacances studieuses, p. 408.

Bibliographie. — Pp. 409, 509, 667, 772.

Partie pédagogique

PARTIE GÉNÉRALE

Routine et école, *L. Besse-Jaccard*, p. 29 — Citoyen enseignant, *Pyrrhon*, p. 31 — Seul dans le stade, *L. Pichonnaz*, p. 73. — Quand la grêle et le vent..., *L. Pichonnaz*, p. 74 — Il lève huit fois la main, *S. Roller*, p. 76 — Jeux pour camps de ski, *A. Gonthier*, p. 90 — En marge de la déclaration des droits de l'enfant, *B. Corthésy*, p. 128 — La réforme de structure et le danger d'un certain dynamisme, *Reichenbach*, p. 146 — Conférence générale de l'UNESCO, *R. Dottrens*, p. 147. — Le métier, *D. Courvoisier*, p. 150. — Euphémisme, *G. Annen*, p. 160 — Problèmes de pédagogie scolaire : Au Centre de recherches psychologiques du canton de Vaud, *Carl Stammelbach*, p. 161 — Vie urbaine et surmenage affectif, *G. Thibon*, p. 165 — Elisabeth, *Pro Infirmis*, p. 166 — Une expérience pédagogique : L'initiation au cinéma, *F. Genton*, p. 180 — Vers une école romande, *G. Menoud*, p. 184 — D'un poète-instituteur, *René-Guy Cadou*, page 187 — L'orientation scolaire sera-t-elle possible ? *Y. Menthonnex*, p. 269 — Hommage à la mémoire de L. Pergaud, *H. Devrain*, p. 271 — La mère et l'actualité, *G. Annen*, p. 271. — L'enfant élu, *G. Annen*, p. 335 — Quelques cas de jeunes enfants difficiles, *V. Giddey*, p. 336 — L'Institut des sourds-muets a 150 ans, *V. Martin*, p. 340 — Actualité de la préhistoire, *Ch. Kraege*, p. 386 — L'école et les arts plastiques, *DFI*, page 425 — Justinien, n'aie pas honte de tes vacances, *G. Annen*, p. 459 — Saisir l'occasion, *R. Curchod*, p. 461 — Notre couverture : Matin, effet de soleil, Eragny, de C. Pissaro, par *J. Savary*, p. 461 — Coopératives scolaires, *E. Cachemaille*, p. 474 — Stage pédagogique italo-suisse, avril 1961, *R. Urbinati*, page 478 — Un séminaire au Congo, *R. Dottrens*, p. 539 — L'éducation à la croisée des chemins, *C. Freinet*, p. 559 — Les moyens audio-visuels et l'enseignement, *A. Chabloz*, p. 577 — Trop sérieux, *G. Annen*, p. 543 — Souvenirs du Dr Th. Simon, *G. Chevallaz*, p. 611 — L'espéranto à l'école (rapport de l'Association des éducateurs espérantistes de Suisse), p. 642 — Un inconnu célèbre : Zamenhof, p. 642 — Où en est la pédagogie ? *S. Roller*, p. 743 — Une course d'automne agréable, *S. Cachemaille*, p. 744 — Stages d'école active Châteauneuf, été 1961, *Ch. Cornuz*, p. 775 — Conte de Noël : Le sapin de lumière, *A. Chevalley*, p. 776.

La main à la pâte

A. Ischer. Une heure propice à l'individualisation, p. 632 — L'anonyme «on», p. 638 — Le cahier de géographie, p. 676 — Une leçon expérimentale sur les mélanges, p. 708 — Nos bâtiments scolaires, p. 730 — La panthère noire, p. 746 — Compositions de vedettes, page 762 — Le « moi » envahissant, p. 779 — Les enfants et le milieu local, p. 813.

Partie pratique

Vocabulaire. Le journal, *D. Massarenti*, p. 71 — Le livre, *D. Massarenti*, p. 129 — Les préfixes : contre, anti, para, *F. Perret*, p. 163

Géographie. Le croquis régional, *F. Perret*, p. 164.

Notes sur la lecture expliquée, *A. Ischer*, p. 184.

Pour enseigner l'orthographe : La dictée raisonnée, *A. Chabloz*, p. 424.

Mots croisés de géographie : Etats de l'Europe, *J.-P. Aubert*, p. 561, solutions p. 582.

L'écriture chinoise, *H. Rebeaud*, page 579.

Les jeux de famille à l'école, *F. Perret*, p. 592.

L'orientation sans boussole, *J.-J. Dessoulavy*, p. 608.

Centre d'intérêt : pour fêter Noël, *M. Nicoulin*, pp. 720 à 731.

Qui a pris les objets, *J. Mivelaz*, p. 75.

La mesure des pentes, *J.-J. Dessoulavy*, p. 131.

L'étude du nombre 3.1416..., *G. Durand*, p. 387.

Division du cercle en 12 parties égales, *L. Addor*, p. 577.

Analyses de textes par un groupe d'instituteurs lausannois : Un château, p. 30 — A la scierie du vieux Louis, p. 73 — Sur la route, un jour de marché, p. 186 — La naissance, p. 186 — Texte de H. Poulaille, p. 359 — Le héron, p. 459 — Texte de Cesbron, p. 473 — Texte de R. Burnand, p. 775.

Fiches

Petit fichier du participe passé : 37 fiches, *Maurice Nicoulin*, pp. 35 à 54.

Problèmes pour élèves de 10 à 11 ans, *V. Lyon*, p. 132 et 133.

Problèmes pour élèves de 15 ans, *H. Rochat*, p. 167.

Choix de poèmes et lectures pour la fête des mères, *Maurice Nicoulin*, pp. 24 à 226 et 233 à 248.

Histoire : Le service mercenaire, *Beney, Cornaz, Duperrex et Savary*, 24 fiches, pp. 395 à 406.

Centre d'intérêt : Les mains, *Maurice Nicoulin*, pp. 440 à 451 et 462 à 467.

Dictées préparées, 28 fiches, pp. 487 à 494, 529 à 530 et 596 à 599.

Le dessin

No 1 : De la salle de dessin, *C. Hausammann*, p. 84 — Neptune dans les glaces, *K. Ulrich*, p. 85 — Sauvetage dans l'Arctique, *K. Ulrich*, p. 86 — Le miroitement de l'eau, *G. Mousson*, p. 87 L'incendie, *C.-E. Hausammann*, p. 89.

No 2 : Fédération internationale pour l'éducation artistique, *C.-E. Hausammann*, p. 201 — Carton de tapisserie, *H. Eggenberg*, p. 201 — Tenture imprimée, *H. Eggenberg*, p. 202 — Tapisseries tissées : Animaux familiers, *Rud. Reber*, p. 204 — Dans le marais, *C.-E. Hausammann*, p. 204 — Le débarcadère, *C.-E. Hausammann*, p. 205 — Reflets de voilier, *Sœur Maria Gabrielis Z'Rotz*, p. 205.

No 3 : Galets, 3 planches extraites d'une série de la classe préparatoire de l'Ecole des Arts décoratifs de Zurich, p. 361 — Poissons décoratifs, *G. Brocard*, p. 362 — Possibilités d'expression par les rythmes et la couleur, *P. Wyss*, p. 362 — Voiliers dans le vent, *H. Eggenberg*, p. 365 — Communiqué : Fédération internationale pour l'éducation artistique, p. 365.

No 4 : La conquête du volume, *H. Eggenberg*, p. 541 — Livres reçus, *C.-E.*

Hausammann, p. 542 — Quelques éléments pour un programme annuel, *H. Schiffmann*, p. 543.

No 5 : Avant-propos, *C.-E. Hausamman*, p. 623 — Approche active des œuvres d'art, p. 623 — Projet d'une façade de cathédrale gothique, p. 624 — La cathédrale (gouache), p. 626 — Le cartonnage, *C.-E. Hausammann*.

No 6 : Variations sur le thème : construire, *W. Kobelt*, p. 757 — Assemblée générale de la SSMD à Zofingue, *C.-E. Hausammann*.

Documentation économique

L'inflation, *P.-E. Mandl*, p. 129.

Chômage et prospérité économique, *P.-E. Mandl*, p. 157.

Pionniers et industries : L'hôtellerie - César Ritz, CIPR, p. 341.

L'économie de la Suisse centrale : Uri, p. 421 — Schwytz, p. 422 — Unterwald, p. 422 — Lucerne, p. 422.

L'économie suisse en 1960.

Développement industriel du canton de Fribourg, p. 475.

Quelques aspects peu connus de l'économie neuchâteloise, p. 475.

Economie du canton de Genève, p. 478.

Population des cinq plus grandes villes de Suisse, p. 477.

La flotte aérienne suisse en 1960.

Numéros spéciaux

La réforme de l'enseignement secondaire. — Aux membres du corps enseignant secondaire, *A. Chabloz*, p. 102 — La réforme vaudoise, *M. Monnier*, page 105 — Pour une orientation généralisée, *A. Gavillet*, p. 106 — La réforme genevoise, Département de l'Instruction publique, p. 106 — La réforme neuchâteloise, *A. Perrenoud*, p. 110 — Les « Sekundarschulen » zurichoises, *J.-P. Rochat*, p. 113 — Le mouvement éducatif en Allemagne, BTE, p. 115.

N° 35 : *VIII^e Semaine pédagogique internationale*, p. 649 — Pour une éducation à la mesure de notre temps, *G. Panchaud*, p. 649 — Rapport général, *A. Pulfer*, p. 651 — Le problème de l'enseignement dans l'Asie moderne, *D. Kifagawa*, p. 656 — Tendances actuelles de l'enseignement en Afrique noire, *N. Afongana*, p. 659 — Le Congrès en excursion, *A. Pulfer*, p. 651 — L'évolution de l'économie et ses répercussions sur l'enseignement de la jeunesse, *R. Borde*, p. 662.

N° 36 : *Journée romande de la Société suisse d'utilité publique*, p. 677 — Essai d'une philosophie de l'autorité, *M^me J. Morand*, p. 680 — L'autorité à l'école, *A. Ischer*, p. 684 — L'autorité dans les mouvements de jeunesse, *Cl. Pahud*, p. 686 — Le travail en équipe, *P. Zumbach*, p. 687 — L'autorité dans l'apprentissage, *E. Miauton*, p. 690.

Communiqués

Groupe scolaire romand du magnétophone — Cartes-diapositives en couleurs sur l'histoire suisse, p. 359 — Camp des éducateurs — Lectures géographiques (souscription) — V^e Congrès latin des enseignants protestants, p. 460 — A l'Ecole normale de Porrentruy, p. 483 — Conférence des directeurs de gymnases, p. 483 — Plaisir de lire, p. 483 — Orientation professionnelle, p. 483 — Protestation des enseignants primaires et secondaires de La Chaux-de-Fonds, p. 486 — Visite au 70^e cours normal suisse à Sion, *A. Chabloz*, p. 510 — Centre d'information de l'Union des instituteurs genevois (liste du matériel), p. 703 — Centre d'information pédagogique de la Société jurassienne (liste), 704 — Société neuchâteloise de travail manuel (liste), 707 — Documentation scolaire (Guilde), p. 710 — Une semaine d'études cinématographiques, *B. Perrot*, p. 745 — *Tribune libre :* L'Oracle, *R. Nussbaum*, p. 746.

Poésie

Voici le champ des funérailles, *Ch. Guérin* — L'Heure du réveil, *E. Verhaeren*, p. 92 — Si tu veux voir un vase, *Chs. Guini*, p. 131 — La nuit répond sur le village..., p. 149 — Au bord de la mer, p. 166 — Les rosiers chargés d'eau — A la mémoire de R. Guy Cadou, *A. Chevalley*, p. 187.

Bibliographie

Pp. 72, 76, 91, 486, 528, 560, 581, 643, 708, 745, 763 — Histoire de la littérature française de *A. Vinet*, p. 31 — La pédagogie et les grands courants philosophiques, p. 128 — L'éducation et la rééducation graphiques, p. 128 — Eventails anciens — Peinture chinoise, p. 149 — Propos pédagogiques imagés, p. 166 — Des enfants comme vous, p. 187 — La famille et le logement, p. 339 — La Suisse en fleurs, p. 342 — Avant le calcul, p. 387 — La grille ouverte — Sexualité dans le mariage, p. 386 — Les maladies de la vertu, p. 409 — L'atome — La découverte sous-marine, p. 426 — Pour la formation professionnelle, p. 479 — L'école opérante, p. 479 — La Venoge et autres poèmes, p. 479 — Un livre d'allemand moderne, p. 485 — Choix sociométriques et motivations, p. 485 — Collection Bibliothèque de l'école moderne, p. 486 — Enfance, p. 594 — Une encyclopédie illustrée, p. 595 — L'orthographe à l'école primaire, p. 595 — Les techniques audio-visuelles, p. 595 — Moi et les autres, p. 709 — Cinéma, télévision, p. 777 — La femme seule et ses problèmes, p. 814 — Le Rorschach chez l'enfant — Guide introductif aux nombres en couleurs — Actualité de Pestalozzi — Avec nos dix doigts, p. 815.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure : Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et **d'institutrices privées**
La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis

Grande salle, accueil chaleureux et prix spéciaux pour écoles et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Bibliothèque Nationale Suisse Berne
J.A. Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX